

Tous les comptes rendus au format PDF



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ahrf/4962>

DOI : 10.4000/ahrf.4962

ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2003

ISSN : 0003-4436

Référence électronique

« Tous les comptes rendus au format PDF », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 331 | janvier-mars 2003, mis en ligne le 18 avril 2008, consulté le 23 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/4962> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.4962>

COMPTES RENDUS

Annie DUPRAT, *Les rois de papier. La caricature de Henri III à Louis XVI*, Paris, Belin, 2002, 370 p.

Le sous-titre de ce nouveau livre d'Annie Duprat aurait pu être celui qu'elle a choisi de donner à son chapitre VI : « Images et récits : regards croisés ». En effet, elle nous propose ici un parcours qui nous conduit sans cesse de l'un à l'autre des deux rois, en croisant avec bonheur la production pamphlétaire et les estampes. Une soixantaine d'illustrations vient avec pertinence appuyer son propos, et quelques "morceaux choisis" de la prose pamphlétaire figurent en annexe. On pourra notamment y lire le texte de la fameuse *description de la ménagerie royale d'animaux vivants* (1793), dans laquelle le « Royal Veto », qui « n'a point de queue » et a acquis quelque célébrité sous « le sobriquet de Louis XVI », côtoie « le Royal Veto femelle », « guenon couronnée » qui se plaît aux « parties des quatre coins, où le Royal Veto [est] toujours le pot de chambre », ou encore « Royal Veto d'Artois » (qui ne laisse pas indifférente « la chaude Antoinette »), « Royal Veto Provence », « le Delphinus », etc.

Le livre s'ouvre, comme il se doit, sur un double portrait : d'une part, celui du roi Henri III que ses adversaires nomment « Henri de Valois », voire au moyen d'une anagramme « le vilain Hérodes », qui périt par le fer après que d'aucuns aient exalté le tyrannicide ; d'autre part, Louis XVI, le roi de vingt ans qui monte sur le trône en 1774, le Restaurateur de la liberté avec la Révolution naissante, devenu le roi cochon, animal singulier que l'on égorge au cœur de l'hiver lors de la « saint Boudin ». C'est d'une descente progressive aux enfers qu'il s'agit ici pour le dernier Valois et pour celui qu'on croyait le 21 janvier 1793 devoir être le dernier des rois Bourbon. Henri III s'était vu opposé à François I^{er} et à Saint Louis, avait été rapproché des rois les plus criminels de l'Antiquité et de l'Ancien Testament, Louis XVI connaît aussi le moment pénible de la comparaison avec les grands ancêtres. Si Saint Louis se contente de lui dire « Je vais t'apprendre à régner », on connaît l'effarement du bon Henri IV devant son héritier transformé en pourceau : « Ventre Saint Gris, où est mon fils ? », cependant que Louis XIV se lamente (« Ô si Louis XVI avait ma tête et mon fouet ! ») devant ce Bourbon qui risque d'avoir comme surnom « Louis l'Abruti » ! Les femmes ne sont d'ailleurs pas en reste, comme le montre Annie Duprat (« Cherchez la femme ! », écrit-elle fort à propos), de Catherine de Médicis, « une femme pire que Messaline », à Marie-Antoinette qui mérite au mieux l'« hôpital où l'on renferme les femmes de mauvaise vie ».

La descente aux enfers des deux souverains correspond aussi à deux périodes de crise pour la monarchie, bien évoquées par l'auteur. L'assassinat du duc de Guise en

décembre 1588 transforme l'année 1589 en un temps béni pour tous ceux qui veulent pourfendre l'homme qui, non content d'être un roi entouré d'« hermaphrodites » au milieu d'une Cour devenue lieu de « débauche », est aussi « le plus grand hypocrite de France, voire l'antéchrist à combattre et, si possible, à abattre. Exactement deux cents ans plus tard, Louis XVI peut-il percevoir à quel point le champ des possibles politiques est devenu ouvert avec l'été de « l'année sans pareille », un champ qui inclut certes la création d'une Monarchie constitutionnelle, mais qui inclut aussi un roi transformé en cible pour tous ceux qui se méfient de ses pouvoirs ? Si, comme le montre Annie Duprat, la haine contre le Bourbon « n'a jamais atteint le niveau de violence que l'on perçoit contre Henri III », l'été 1791 crée une coupure radicale pour Louis XVI, de plus en plus féroce ment brocardé, et plus seulement pour la modestie supposée de ses prouesses sexuelles au regard des appétits prêtés à Marie-Antoinette. Louis XVI n'était en effet que le dindon de la farce tandis que se déroulaient dans son dos les copulations réitérées de « Charlot et Toinette ». L'épouse du roi Henri III, Louise de Lorraine, a, elle aussi, été visée par des critiques de ce genre (quoique beaucoup plus rarement) qui la font se « venger » fort agréablement avec son cousin (Henri de Guise) pendant que son royal époux « estoque ses mignons, les fait de son lit compagnons ». Au bout des aventures ou des mésaventures sexuelles, c'est un métal assassin qui attend chacun des deux rois.

L'acte « parricide » de Jacques Clément a été préparé par toute une propagande pamphlétaire dès avant 1589, mais qui prend toute son ampleur avec le meurtre du duc de Guise. Il se comporte en tyran ? vienne donc une main tyrannicide ! Il n'obtempère point aux demandes d'explication du pape sur le meurtre ? pour les ligueurs, il est désormais « le roi excommunié », un « athéiste » qu'il convient de ne plus reconnaître comme souverain. Qui plus est, l'homme est un couard qui a observé le « martyr des deux frères » (Guise) depuis une tenture qui le dissimulait et lui permettait de voir sans être vu. Tout au plus, certains pamphlets le font-ils passer des coulisses à la scène où s'achève la « tragédie » et où il vient plonger son épée dans un corps encore chaud. Un tel lâche ne recule sans doute pas devant les meurtres les plus odieux et certains le transforment alors en roi-ogre, en roi anthropophage, en roi sodomite sur le passage de qui l'on trouve au bois de Vincennes « une peau d'enfant ». Comment semblable personnage pourrait-il être le descendant de François 1^{er} et de Henri II, se demandent ses détracteurs ? La réponse semble simple, bâtarde il y a, d'autant qu'il est connu que « ... sa mère menait le branle à la cadence duquel tout branlait à la cour ».

Avec Louis XVI, de roi débauché il n'y a plus, mais Marie-Antoinette peut alors faire l'affaire. Le Valois jouisseur qui trouvait son plaisir avec les hommes, qui « ... a salarié ses maquereaux et putains », qui ne rechignait pas à violer quelque religieuse pour peu que l'occasion s'en présente, est remplacé par l'Autrichienne « lubrique » qui aurait bien voulu que « ... L... l'eût mieux foutue [...] » et en fut quitte pour rechercher la jouissance entre les bras des hommes aussi bien que des femmes. La constante de ces comportements réside assurément dans l'anormalité de souverains qui ne sont que des animaux, voire des monstres.

Annie Duprat consacre ainsi l'un de ses chapitres au « bestiaire », c'est-à-dire aux diverses assimilations animalières des deux rois (et de leur entourage immédiat). Si Henri III est le plus souvent représenté en bête plus ou moins féroce (avant tout renards et loups), le « paisible » Louis XVI est ravalé au rang des occupants d'une basse-cour, dindons et autres cochons. Ces représentations animalières étaient en fait très présentes dans la culture occidentale au Moyen Âge et divers ouvrages les ont peu à peu codifiées, notamment la célèbre *Iconologia* de Cesare Ripa qui précise les diverses symboliques liées à plusieurs dizaines d'animaux, symboliques que l'on retrouve dans la caricature révolutionnaire chère à Annie Duprat. Mais, avec l'intérêt porté au XVI^e siècle aux monstruosité de la nature et aux monstres imaginaires, « produits des sodomites et des athéistes qui se joignent et débordent contre nature avec des bêtes »

(dixit Ambroise Paré), Henri III est également représenté sous la forme d'un monstrueux mélange de dragon, de lion et de rapace, avec une poitrine féminine qui évoque les goûts sexuels d'un «... prince efféminé [qui] a confondu la nature même, étant pour ainsi dire hermaphrodite dans ses excès». Ici encore, pas de danger pour le débonnaire Louis XVI qui peut difficilement se muer en monstre effrayant ! Son épouse fait donc une fois de plus l'affaire. C'est la reine sirène, que sa nature autorise donc à montrer nue, qui tient prête une coupe pour sinon empoisonner le roi, à tout le moins l'enivrer pour jouir en toute tranquillité de la compagnie d'un bouc qui grimpe sur son lit. C'est aussi la reine harpie qui déchire de ses griffes acérées la Déclaration des droits.

L'épilogue, la mise en images de la mort des deux rois, pourrait être illustré par la réception aux enfers de Louis Capet, la tête sous le bras (gravure célèbre de Villeneuve). Il y «... est reçu par Charles IX, comme lui assassin des Français», par plusieurs de ses ancêtres, mais aussi par toute une série de personnages qui lui présentent leur propre tête tranchée, Charles I^{er} d'Angleterre qui l'a précédé dans ce douloureux et radical moment de la désacralisation, ou encore la princesse de Lamballe qui porte la sienne au bout d'une pique. Comment peut-on être roi dans un monde en proie à la « folie » révolutionnaire, autrement qu'en rejoignant ce lieu où Henri III avait déjà été expédié par Jacques Clément ?

Annie Duprat nous avait déjà donné un bel ouvrage sur ce thème du régicide (*Le Roi décapité. Essai sur les imaginaires politiques*, 1992), puis avait publié un recueil des caricatures qui ont jalonné notre histoire de 1589 à la fin du XX^e siècle (*Histoire de France par la caricature*, 1999), elle nous offre avec son dernier livre une nouvelle et passionnante plongée dans les fantasmes de papier qui ont visé les grands de ce monde. Cette violence du verbe et de l'image, saisie grâce à ses patientes et érudites recherches, nous donne aussi à voir l'intolérance vis-à-vis de l'Autre qui commence par l'avilissement, se poursuit par l'exclusion pour cause d'« anormalité » et s'achève souvent par l'élimination physique. Si ce livre fait souvent sourire et même rire, la leçon n'en a pas moins quelques aspects sinistres valables hélas pour nombre d'autres époques et pays.

Michel BIARD

Jean-Pierre SURRAULT, **Au temps des « Sociétés ». Confréries, bachelleries, fêtes, loges maçonniques en Bas-Berry au XVIII^e siècle**, préface de Claude Petitfrère, Paris, Librairie édition Guénégaud, 2000, 364 p.

Au temps des « Sociétés » est issu d'une thèse de doctorat préparée sous la direction de Claude Petitfrère et soutenue à l'Université François-Rabelais de Tours le 18 novembre 1998 sous le titre *Recherches sur la sociabilité en Bas-Berry (Indre) au XVIII^e siècle : confrérie, bachelleries, loges maçonniques*. Historien moderniste, Jean-Pierre Surrault enseigne au Centre universitaire de Châteauroux. L'ouvrage qu'il nous livre s'appuie sur une longue et minutieuse enquête de terrain, la mobilisation de gisements de sources nombreux mais très dispersés – le relevé des sources pp. 324-346 en témoigne. L'auteur a sillonné le Bas-Berry, fouillé consciencieusement les archives municipales, paroissiales et notariales, à la recherche d'indices concernant l'implantation confraternelle. Le résultat est impressionnant. Cette prospection intensive a en effet permis d'identifier 257 confréries pour 250 paroisses, auxquelles il faut ajouter un effectif de 51 confréries à l'existence probable. L'activité de 26 autres est plus hypothétique. L'auteur étudie ce maillage confraternel à partir des années 1680, tandis que s'enracine la réforme catholique et la piété tridentine, marquées par la création de confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire, de charités, qui relaient les confréries traditionnelles – de métiers, saints paroissiaux et patronaux, intercesseurs et guérisseurs. Il poursuit sa recherche jusqu'aux années 1792-1794 et pousse même jusqu'à l'épisode dit de la « Vendée de Palluau » en ventôse an IV (mars 1796). Jean-Pierre Surrault cherche à vérifier l'hypothèse de Maurice Agulhon selon laquelle la densité confraternelle influe sur

l'intensité des résistances à la Révolution, d'autant qu'il n'observe pas de repli des confréries au cours du XVIII^e siècle. Il reconnaît d'ailleurs que la lecture et l'adhésion aux thèses de Maurice Agulhon sur *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence*, et de Nicole Pellegrin sur *Les bacheleries. Organisations et fêtes de la jeunesse dans le Centre-Ouest XV^e-XVIII^e siècle* – J.-P. Surrault évoque une « révélation » (p. 10) – ont profondément influencé sa propre recherche et la rédaction d'*Au temps des « Sociétés »*.

L'auteur s'appuie sur un important travail cartographique pour montrer la relation très forte de l'encadrement confraternel avec l'encadrement paroissial et le caractère urbain de 48 % des confréries – pour une population du Bas-Berry urbaine à hauteur de 22 % en 1789. Il n'oublie pas pour autant que la qualité supérieure des sources urbaines pèse sur la distribution de l'effectif confraternel entre villes et campagnes, en gonflant la part des premières. Châteauroux, ville marquée par la Contre-réforme catholique, aligne 19 confréries pour 8 000 habitants en 1789. À Issoudun qui atteint les 10 000 habitants à la veille de la Révolution, elles sont 25, dont 13 liées aux métiers. Jean-Pierre Surrault montre de manière convaincante que les chapitres canoniaux soutiennent activement les confréries spirituelles. Il s'appuie notamment sur le cas de Châtillon, ville de trois mille habitants, dotée d'un chapitre et d'un présidial, dont les officiers participent activement à la vie confraternelle – la ville compte au moins six confréries. Constatant l'implantation géographique inégale et différenciée des confréries de type ancien (au nombre de 133) et nouveau (124), l'auteur y voit la traduction de tempéraments régionaux, insiste sur la notion de pays, et tente de délimiter des aires culturelles. L'exercice est difficile et malgré la recherche minutieuse d'indices, ces derniers restent ténus, d'où un risque de sollicitation excessive. Influencé par la lecture de Maurice Agulhon et l'idée d'un « tempérament méridional » propice à l'essor de la sociabilité volontaire, mais aussi par les travaux de Louis Pérouas, Jean-Pierre Surrault cherche à mettre en évidence les signes d'une « sociabilité méridionale » en Boischaud-Sud, limitrophe de la Marche et du Limousin. Au-delà, il estime que le Bas-Berry dans son ensemble, marque une frontière de sociabilité : les Pénitents en sont absents, les confréries du Rosaire sont moins nombreuses qu'en Creuse où la moitié des paroisses en compte une.

À l'étude des confréries, objet de la première et principale partie de l'ouvrage, Jean-Pierre Surrault ajoute l'étude « d'autres formes de sociabilité : des associations de jeunesse au rassemblement seigneurial ». L'aire des bacheleries étudiée par Nicole Pellegrin englobe le sud du Bas-Berry ; elle incite J.-P. Surrault à individualiser le Boischaud-Sud au fort « tempérament de pays ». L'auteur étudie avec précision des modes de rassemblement de la jeunesse et les relations de ces derniers aux pouvoirs, avant de s'intéresser aux nombreuses « assemblées » qui affirment et mettent en scène l'identité villageoise – le village désignant ici ce qu'on nomme ailleurs hameau. Il souligne également, notamment dans la vallée de l'Indre, la solidité de l'encadrement par la seigneurie et la prégnance de la sociabilité seigneuriale : versements de droits honorifiques, cérémonies à la fois festives, ludiques et contraignantes du « bœuf viellé » ou de la quintaine. On aurait aimé savoir dans cette deuxième partie si les habitants du Bas-Berry pratiquaient des jeux d'adresse comme le tir-coq ou le tir-oie et si en milieu urbain des nobles jeux de l'arc doublés de confréries de Saint-Sébastien, comme on en trouve dans les régions voisines, avaient complété l'offre de sociabilité.

Jean-Pierre Surrault a poussé son enquête hors du département de l'Indre pour rechercher les traces éventuelles d'instances de sociabilité des Lumières. Si la vie de société, ses réunions littéraires, théâtres et concerts amateurs semblent avoir laissé peu de traces, en revanche l'auteur a repéré dans le fonds maçonnique du Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, les dossiers des loges de Châteauroux, Argenton et Issoudun. Il souligne le caractère tardif de l'implantation de l'Art Royal en Berry, la modestie des effectifs – une vingtaine de membres par atelier – et le vivier restreint dont disposent des ateliers désireux de réunir entre pairs la *major et senior pars* locale. Cette faiblesse apparente marque-t-elle un éventuel retard de la

pénétration des Lumières dans l'espace considéré ? Je crois qu'il faut être très prudent sur le sujet. D'abord parce que les sources de la Bibliothèque nationale sont des sources administratives. Une loge est une assemblée de frères qui a fort bien pu se réunir et travailler pendant de longues années avant de solliciter une patente de l'obédience. L'exemple de Guéret, géographiquement proche, est tout à fait significatif. D'après les fonds parisiens, la ville ne se serait éveillée à la lumière qu'en 1786, avec la création de la loge des *Préjugés vaincus*, or en réalité l'official et curé de Guéret adresse à l'évêque de Limoges dès le 14 mai 1754 la « liste – d'une grande précision- des franc-maçons qui tiennent loge à Guéret chez M. de Madot lieutenant général ». Ensuite, on peut au XVIII^e siècle adhérer aux Lumières dévotes et être reçu franc-maçon. Les listes des dossiers de loges de la Bibliothèque nationale permettent au mieux une sociographie élémentaire des ateliers mais ne permettent pas de répondre aux vraies questions. Pourquoi devient-on franc-maçon ? Dans quel(s) but(s) ? Comme articule-t-on l'affiliation maçonnique avec son dispositif social et sociable ? Dans quelle mesure intervient-elle sur un espace et un réseau relationnels ? C'est tout l'enjeu des configurations chères à Norbert Élias. Jean-Pierre Surrault le sait bien. Et de souligner qu'il faudrait prolonger l'enquête en étudiant les protagonistes et les parcours individuels. Ici il faut remarquer que la bibliographie mise en œuvre par l'auteur – exhaustive pour le domaine régional et local, solide pour le cadre général – ne fait pas assez de place aux études récentes sur les réseaux sociaux et la sociabilité. Sans remettre en cause les acquis des travaux plus anciens – le caractère pionnier de *Pénitents et francs-maçons* fait parfois oublier que la première édition date de 1968 ; la thèse de Nicole Pellegrin a vingt ans, elles sont attentives aux trajectoires individuelles et à l'étude des espaces relationnels mouvants dans lesquelles elles s'inscrivent. Si elles n'évacuent pas l'environnement et l'influence des comportements de groupe, elles restituent l'autonomie relative de l'individu, le dispositif sociable qu'il met en place et les postures qu'il adopte. Aujourd'hui la sociabilité est moins pensée comme une structure que comme un espace où se noue un authentique commerce de société. Le travail considérable réalisé par Jean-Pierre Surrault lui donne donc matière à une nouvelle étude qui, une fois les structures d'encadrement mises en évidence dans le présent volume, s'intéresserait à ceux qui les font vivre, les investissent ou s'en détournent. L'auteur l'envisage lui-même en conclusion : « Au terme de notre travail de nouveaux questionnements apparaissent propres à susciter de nouvelles recherches [...] En "amont", à partir du XVII^e siècle, une étude de la sociologie des confrères gagnerait beaucoup à s'appuyer sur des données généalogiques. Nous l'avons perçu "intuitivement" ».

Une telle approche mériterait également d'être adoptée pour le dernier chapitre de l'ouvrage qui interroge les liens entre « La sociabilité et la Révolution française ». L'auteur insiste sur la discontinuité, notamment en milieu urbain où le recrutement des confréries est plus populaire que celui des clubs et des sociétés politiques. On n'observe pas de glissement important des unes vers les autres. En revanche, l'implantation des sociétés populaires est importante dans les paroisses vigneronnes. Si les confréries ont montré leur capacité de résistance au cours du XVIII^e siècle – contrairement à ce qu'on lit encore parfois –, elles n'échappent pas au mouvement général de ralentissement de leur activité, puis de léthargie. La situation est identique pour les loges, ce qui prouve à l'évidence qu'elles se sont épanouies ici comme ailleurs en tant que foyers de sociabilité adaptés à leur environnement : la société de l'Ancien Régime. Jean-Pierre Surrault s'efforce de manière convaincante de souligner la corrélation entre la densité du maillage confraternel issu de la Contre-réforme et le refus de la Constitution civile du clergé notamment dans la vallée de la Creuse où les confréries mariales étaient solidement implantées ou des confins du Bourbonnais à ceux du Poitou dans la zone de forte densité de confréries patronales à reinages, et au-delà avec les manifestations d'adhésion ou de résistances à la Révolution. Au total, cette enquête de terrain exemplaire représente une contribution précieuse à l'étude de la sociabilité dans la France du dernier siècle de l'Ancien Régime.

Pierre-Yves BEAUREPAIRE

Marc DELEPLACE, *L'Anarchie de Mably à Proudhon (1750-1850). Histoire d'une appropriation polémique*, préface de M. Vovelle, Lyon, ENS Éditions, 2000, 280 p.

280 pages très denses, mais pas d'index : c'est le gros reproche, je crois, qu'on peut faire à cet ouvrage. Les tableaux (pp. 89, 93, 102, 108, 113, 128, 136) ne sont pas indiqués dans la table des matières, et pour la référence exacte des sources il faut recourir au texte des notes. Inconforts de lecture et défauts éditoriaux qui pourraient cacher au lecteur que l'ouvrage de M. Deleplace, prolongement d'une thèse soutenue en 1994, est une vraie somme, une (pré-)histoire de l'anarchie dans une période où elle n'est encore qu'un mot, avant de devenir, vers 1870, doctrine et mouvement. Sur l'histoire dudit mouvement, les ouvrages abondent, à commencer par la thèse de Jean Maitron (dont la première édition est de 1951, et non de 1975 comme le dit la bibliographie). M. D. connaît cet avenir de l'anarchie, mais il sait l'oublier, pour nous restituer un présent polémique, en analyser les implications, en développer progressivement les potentialités. De trop rares évocations quantitatives (tableaux, et pp. 125-127) laissent deviner l'ampleur de son enquête. Autour d'un noyau dur, le discours parlementaire (de 1789 à 1845), M. D. agrège des articles de presse (*Mercur de France* en 1789-1791, *Patriote français* en 1793, 14 titres de l'an III) mais aussi des essais et histoires de la Révolution, pour constituer son corpus : quelque 2000 énoncés contenant le mot *anarchie* et/ou ses dérivés morphologiques. Ce « discours de l'anarchie », M. D. en décortique le réseau lexico-sémantique, selon les procédés classiques de l'analyse du discours, et sans oublier l'aspect énonciatif. Les associations et oppositions, les actions de et sur l'anarchie mettent en évidence des raisonnements, implicites ou explicites, des traits sémantiques omniprésents (la péjoration), et, de temps à autre, des innovations qui préparent les contours d'une doctrine encore dans les limbes.

L'anarchie est d'abord seulement l'état d'une société, et un état déplorable : du désordre au chaos, toutes les gradations sont possibles, mais à l'intérieur du négatif (ch. 1). État initial ou terme d'une dégénérescence, étape dans des schémas cycliques (de Linguet, 1774, à Barère, 1815) ou linéaires (de Mably, 1758, à Billaud-Varenne, 1795), c'est toujours quelque chose dont il faut sortir. Dans quelques cas, rarissimes, l'anarchie accompagne ou produit un bien (Daunou, p. 24, Bancal, 1796 ou Jourdan, 1799, p. 276) : on imagine la monotonie désolante du reste des énoncés ! Pourtant, avec le débat sur l'*anarchie féodale* (ch. 2), s'esquisse une historicisation. On tient un point d'ancrage institutionnel, si vague soit-il, et l'association à une forme de gouvernement (de droit ou de fait) qui permet d'interroger le rapport entre féodalité et monarchie (p. 41), le droit naturel, le despotisme.

Avec les débats constitutionnels de 1789 à 1795 (ch. 3), l'anarchie fait son « entrée en politique ». Elle sert à interroger la souveraineté, dans sa définition, sa localisation et son exercice. Pour certains, c'est la souveraineté du peuple qui est le « principe destructeur » (Barruel, 1791, p. 54) ; pour d'autres l'anarchie sert à dire le caprice d'un monarque, ou la mauvaise séparation (division, balance) des pouvoirs.

En 1791, l'*anarchiste* entre dans la langue (ch. 4). L'innovation morphologique du suffixe a été préparée bien sûr par des équivalents lexicaux (amis, agents, fauteurs et autres missionnaires), mais voilà la langue française dotée d'un nouveau désignant socio-politique, un nom de personne, donc de sujet conscient et actif, et qui commence une longue carrière d'injure politique. La dichotomie manichéenne est monotone, mais pas anodine : car la définition de l'autre est aussi, peu ou prou, définition de soi (p. 132).

La notion va alors connaître des « mises en cohérence », que M. D. étudie très précisément, lors de moments forts de l'affrontement politique (ch. 5), pendant lesquels l'anarchie monte en fréquence dans le discours.

De janvier à juin 1793, ce sont les Girondins qui mènent l'offensive, et « l'anarchiste devient homme » (p. 101). Il s'incarne en Marat, mais aussi en

Robespierre, Danton ou Varlet, à la Convention dans le « coin des anarchistes » (p. 105), complices de la monarchie et de l'étranger dans une « triple conspiration » menée par Pitt et qui pourrait aboutir à la « désorganisation universelle » (*Patriote français*, 19 mars 1793, p. 133). Les Montagnards leur renvoient le compliment : simple retour à l'envoyeur de l'injure, qui reste injure, échange de balles polémiques qui ne recèle pas le « dessaisissement nécessaire à un véritable détournement » (p. 120).

M. D. décèle un relatif « silence » en l'an II, mais je ne crois guère à une affirmation d'absence quand elle n'est pas appuyée sur un corpus clos et informatisé. Après Thermidor, le *terroriste* (néologisme de septembre 1794) me semble souvent accompagner l'anarchiste, dans les dénonciations du gouvernement de l'an II, ou même de la Révolution tout entière. En tout cas, l'anarchie fait un retour en force statistique (avec 20 % des occurrences observées dans le discours d'assemblée, p. 126) en thermidor an VII – juillet 1799, dans un débat sur la formule du serment civique. En nivôse an V – janvier 1797, Deleville a fait compléter le serment de « haine à la royauté » par le volet « haine à l'anarchie », dans un balancement commenté par Rion en « Ni Capet ni Robespierre » (p. 144). Au plus fort de la poussée néo-jacobine du Directoire, Jourdan demande, le 6 thermidor an VII-24 juillet 1799, la suppression de ce volet. S'ensuit un vif débat, plein d'intérêt linguistique. Pour Jourdan et Montpellier, *anarchie* est un mot vague, un synonyme honteux de *république* (p. 124), et une insulte aux républicains immolés « comme » anarchistes. Briot les appuie : « Supprimez le mot, pour que la chose n'existe plus, ou craignez que les *anarchistes* ne refusent un jour de repousser cette dénomination » (p. 129). Grenier est pour le maintien, car « le sentiment, formé par l'expérience, devance la pensée, et rend les définitions superflues » (p. 122) : excellente définition du désignant polémique et de son efficace ! Le terme litigieux est certes remplacé par un consensuel « toute forme de tyrannie », mais la prophétie politico-linguistique de Briot finira par se réaliser, quelque 40 ans plus tard.

Avec le procès de Babeuf, en ventôse an V-mars 1797, la figure sociale de l'anarchiste commence à se préciser (ch. 6). Le réquisitoire de Viellart contre les « fils de l'anarchie » (p. 148) rassemble des éléments jusqu'ici épars et dote l'anarchiste d'un programme. Il prêche la loi agraire, incite au pillage des propriétés (pp. 158-163), c'est un conspirateur, sanguinaire bien sûr, et qui ne recule pas devant le meurtre. Classique, et déjà dit. Mais quelques associations nouvelles apparaissent. L'anarchiste incarne « la domination de l'intérêt privé sur l'intérêt général » (p. 173), il est « irréductible à toute insertion sociale » (p. 195), rebelle à toutes les institutions : « *Plus de gouvernants et de gouvernés* ; voilà le cri de ralliement de la cruelle anarchie » (Bailly, 1797, p. 197).

Pendant la Restauration (ch. 7), l'anarchie continue à servir comme catégorie interprétative de la révolution passée (Chateaubriand, Mignet, Stael, Taine), mais elle s'enrichit aussi de nouvelles oppositions. Relève ainsi de l'anarchie le libéralisme politique (Maine de Biran, 1817, p. 219). Lamartine, tenant d'une opposition parlementaire loyale, se défend de vouloir « fomentier des anarchies » (1845, p. 221), et Saint-Priest dénonce, dans un bel oxymore, « cette anarchie organisée qu'on appelle le suffrage universel » (1831, p. 220).

Le courant catholique est gros consommateur d'anarchie, qu'il associe au protestantisme, au déisme ou à l'athéisme (pp. 222-225), lequel avait déjà été défini comme « l'anarchie religieuse » par Pastoret en 1797 (p. 175).

La nouveauté conceptuelle va s'introduire quand certains verront l'anarchie comme présente, non pas, ou pas seulement, dans les désordres idéologiques ou politiques, mais au cœur même du nouvel ordre instauré par la Révolution. *L'anarchie* peut être *mercantile* (Fourier, 1830, p. 228), *industrielle* (Louis Blanc, 1845, p. 229), *sociale* (Villeneuve-Bargemont, 1840, p. 229).

En 1840, dans *Qu'est-ce que la propriété ?*, Proudhon est le premier énonciateur à se proclamer anarchiste, et M. D analyse les hésitations et repentirs de cette première

« appropriation positive », toujours polémique (pp. 230-237). Et le journal ouvrier *L'Atelier*, en désapprouvant Proudhon il est vrai, énonce le slogan « vive l'anarchie » (février 1842, p. 230). Ne manque plus que le « Ni Dieu ni maître » dont l'histoire lexicale reste encore à faire...

En analysant ces « orages lexicaux » (p. 239) qui caractérisent la polémique politique, M. D. nous a bien montré la productivité, la positivité potentielle des représentations négatives seules présentes vers 1750. L'anarchie n'existe, pour commencer, que dans le regard de ses adversaires : ce n'est pas l'exception, mais la règle je crois en matière de désignation sociopolitique : *jacobin, terroriste, socialiste, communiste*, ont commencé, dans le discours, sous ces auspices dépréciatifs.

Son étude fait bien ressortir la naïveté des parallèles mot/chose ou mot/idée, et des propos toujours renouvelés sur l'« abus » ou le « vrai sens » d'un terme politique. Car celui-ci forge son sens dans des permanences (ainsi le sème préfixal *an-*, de négation), mais aussi dans des variations qui rendent possibles des déplacements, voire des ruptures. Et c'est bien la permanence du mot qui nous permet de rapprocher des énoncés et d'appréhender les modifications sémantiques et énonciatives.

Ce que ne dit pas M. D, c'est que cette « tendance irrépressible du désignant à découper l'espace politique de manière dichotomique » (p. 92) n'est pas particulière au domaine politique. Selon l'anthropologue Françoise Héritier, la bipolarisation constitue une structure élémentaire de la pensée, et ce socle binaire s'accompagne d'une « valence différentielle », elle aussi binaire, qui associe le bien à un pôle et le mal à l'autre (*Masculin / féminin. La pensée de la différence*, Odile Jacob, 1996). Dans ce cadre simple, et contraignant, la genèse des désignants et des concepts sociopolitiques (des *-istes* et des *-ismes*, le plus souvent) dans l'affrontement polémique, leurs débuts « injurieux », ne sont pas l'exception mais bien la règle. La prise de conscience du présupposé négatif, son inversion, son « nettoyage », viennent, éventuellement, après, et dépendent des hasards de l'histoire. Linguistiquement parlant, l'appropriation polémique de l'anarchie, très précisément analysée par M. D. est tout à fait régulière. Proudhon avait raison : l'anarchie, c'est (dans) l'ordre.

Annie GEFFROY

Florence GAUTHIER et Jacques GUILHAUMOU (dir.), Dossier **Les Libéralismes au regard de l'Histoire**, *Actuel Marx*, n° 32, deuxième semestre 2002, Paris, PUF.

Comme le rappelle l'introduction générale, la compréhension de l'objet *libéralisme* est aujourd'hui singulièrement obscurcie par les usages contemporains qui assimilent le libéralisme à la démocratie, à l'ordre capitaliste, voire au lien censé être indissoluble entre les deux. Il s'agit pour les auteurs des contributions formant ce dossier (cinq articles concernent notre période) de saisir l'objet *libéralisme* dans un « moment essentiel de son émergence » et de la « construction historique de son discours ». Le mode d'analyse utilisé relève, à des degrés différents, de ce que l'on a appelé « l'histoire des concepts » ou « l'histoire du discours », illustrée aussi bien par les travaux de l'école anglo-saxonne (P. G. A. Pocock, Q. Skinner, ...) que par ceux de Raymonde Monnier, Florence Gauthier et Jacques Guilhaumou. Rappelons ici que cette histoire du discours n'est pas une « histoire des idées » mais celle de la contextualisation (sociale, politique...) du discours.

Le premier texte de Quentin Skinner est une leçon inaugurale à la mémoire d'Isaiah Berlin prononcée le 21 novembre 2001. Skinner déconstruit la doctrine opposant liberté négative et liberté positive. La première – censée être le fondement du libéralisme moderne – se définit par l'absence de contrainte à « l'agir individuel », tandis que la seconde, analysée classiquement comme hégélienne, identifie liberté et capacité à s'accomplir, supposée être la matrice des totalitarismes. Skinner historicise l'opposition entre ces deux conceptions en montrant qu'elle s'est construite dans le débat

autour de la Révolution anglaise. C'est Hobbes qui élabore l'idée de liberté négative en réaction à la conception du républicanisme révolutionnaire qui définit la liberté comme absence « d'esclavage », c'est-à-dire comme absence de toute forme de *dépendance*. La liberté négative « libérale » se construit donc contre la liberté positive des démocrates anglais. Dans le deuxième article, Florence Gauthier s'appuie sur les textes de Mercier de la Rivière pour mettre en évidence le lien entre despotisme légal des Physiocrates, conception capitaliste de la propriété et économie coloniale. Il est rare dans l'historiographie de rapprocher les conceptions physiocratiques (censées être l'origine du libéralisme économique) et l'économie esclavagiste, mais l'hypothèse de Florence Gauthier, selon laquelle l'expérience de Mercier de la Rivière en tant qu'intendant de la Martinique est à l'origine de nombre d'éléments de sa théorie de l'ordre naturel, s'avère stimulante. Reinhard Bach montre dans le troisième texte que le républicanisme de ceux qui ont « une action dans l'entreprise sociale » selon le mot de Sieyès doit être relié aux conceptions physiocratiques de Mercier de la Rivière à Mirabeau et Rœderer. Il existe une ligne de clivage fondamentale dans le discours républicain des Lumières qui recoupe l'opposition intérêt personnel/intérêt national, principe d'utilité/principe d'ascétisme, « ordre d'égoïsme » et « ordre d'égalité ». L'article de Raymonde Monnier « Républicanisme, Libéralisme et Révolution française » se situe dans la perspective de ses travaux précédents sur l'histoire du concept de république, dont certains publiés dans notre revue. Le *moment* républicain de 1791 est ici mis en valeur. Il constitue un tournant capital qui ne peut être compris en dehors d'une histoire longue qui réintègre le républicanisme classique issu de « l'humanisme civique » de Pocock comme source des révolutionnaires français. Enfin, Jacques Guilhaumou interroge le concept de *jacobinisme* en relation avec l'analyse marxiste du phénomène révolutionnaire. Il propose une typologie du libéralisme politique : « libéralisme constituant » du « jacobinisme modéré », « libéralisme égalitaire » du « jacobinisme centriste » et « libéralisme civique » du « jacobinisme radical ».

L'apport essentiel de ce dossier est de remettre en cause une vulgate libérale et téléologique largement hégémonique dans le discours politique. Il n'existe pas un libéralisme fondé sur l'idée de liberté négative et tournant le dos à la tradition républicaine, civique, égalitaire et démocratique mais *des* libéralismes fondés sur des conceptions différentes et parfois antagoniques dans leur contextualisation historique.

Marc BELISSA

Michel BIARD, *Missionnaires de la République. Les représentants du peuple en mission (1793-1795)*, Paris, Éd. du CTHS, 2002, 401 p. + annexes : tableau général du mouvement des représentants du peuple en mission (pp. 403-446) et fichier alphabétique des représentants du peuple en mission (mars 1793-octobre 1795), pp. 447-492 + Sources et bibliographie + Index des noms et des lieux. Préface de Jean-Clément Martin.

Voici un livre de portée majeure sur la période clef de l'histoire de la Révolution française ainsi que le souligne à juste titre dans sa préface J.-C. Martin : une somme en vérité qui influencera toute la recherche historique à venir et se situe dans la lignée de ce qui a été produit de meilleur depuis un siècle dans le champ de l'histoire de la Révolution. Au regard de l'immensité des questions que ce livre aborde, on pourra bien entendu, souligner des absences, formuler des regrets et chercher chicane à l'auteur pour telle ou telle de ses appréciations tranchées, mais que de données offertes, que de science accumulée, quel regard perçant et détendu ! Jusqu'ici, l'histoire de l'action des représentants en mission aux armées ou dans les départements et qui ont en deux ans et demi parcouru la République en tous sens de mars 1793 à octobre 1795, n'apparaissait qu'en phase avec une autre histoire, monographies départementales ou locales, itinéraires biographiques, la guerre, les armées, l'économie, l'analyse de la Terreur (anatomie et physiologie d'icelle) ou la « culture » de la Terreur comme on la présente

aujourd'hui, etc. Voici enfin, comme nous l'attendions impatientement, une *histoire collective* de ces envoyés au nom du peuple français qui, partout en France, ont imprimé la Révolution dans l'espace et les consciences, contribué à créer cette part d'*irréversible* dans l'expérience historique de la nation française où s'est inscrite l'origine de l'héritage républicain d'aujourd'hui. Certes, dira-t-on, mais une révolution en France sans Paris ! Erreur : Paris où siègent la Convention et ses comités, lieu stratégique où s'établit la « centralité législative », se trouve en permanence sous nos yeux comme ce sont les vallées et les Limagnes qui dessinent le relief du Massif central : jamais nous ne pouvons quitter Paris des yeux dans cette histoire qui, à tout instant, nous projette au cœur ou aux périphéries de la République. Et à l'opposé, on ne comprendra jamais le « Paris-centrisme » révolutionnaire si l'on oblitère cette présence lancinante du nouvel espace national structuré en départements et districts ou si l'on évacue du référentiel, les frontières de guerre et la prégnance des épaisses bordures de la France en révolution, tous ces lieux plus ou moins insérés les uns dans les autres où s'enracine la dialectique Révolution/Contre-Révolution. Le livre de Michel Biard nous conduit à repenser la réalité de l'espace républicain vécu dans toutes ses tensions internes, reconsidéré dans toute sa densité singulière et passagère en face de ce qui par nature se différencie de lui, puissances étrangères et adverses, ennemi intérieur (avéré ou fantasmé), étrangeté menaçante du dehors comme le sont le silence ou le vide, absence et réserve des assoupis quand l'heure est à la mobilisation. C'est assez dire jusqu'à quels hauts degrés d'analyse nous porte la lecture attentive d'un tel ouvrage.

Commençons par la fin, les 189 pages d'annexes. Ce qui nous est offert ici est le tableau général vérifié, corrigé et complété, du mouvement des représentants en mission du moment initial de leur institution jusqu'à la dissolution de la Convention. Jour par jour s'y lisent le nom de chaque envoyé, le cas échéant avec la confirmation signalée de son envoi, et la date de son rappel. Puis, avec le fichier suivant classé alphabétiquement, le nom de chaque missionnaire avec le détail chronologique, géographique et le descriptif référencé de sa mission. Et tout cela est rendu possible pour les 426 députés à la Convention recensés par l'auteur, dont 49 % ont été des Montagnards avérés, 159 des hommes de la Plaine, 8,5 % des Girondins d'avant juin 1793 ou d'après décembre 1794, 5 % s'avérant inclassables, ce qui est presque négligeable. Mesure-t-on l'apport heuristique d'un tel inventaire ? Mon seul regret, qu'on peut d'ailleurs ne pas partager, est que chaque nom de ce fichier n'ait pas été accompagné de l'indication du ou des deux ou trois ouvrages et articles qui auraient donné d'emblée au jeune chercheur les moyens d'une enquête immédiatement profonde sur tel ou tel personnage, par exemple le livre de C. Lucas sur Javogues, celui de D. Ligou sur Jean Bon Saint-André ou sur Collot d'Herbois la thèse de M. Biard lui-même ! Broutilles que ces réserves : l'enquête érudite et la récapitulation analytique proposées sont telles qu'on ne saurait reprocher à l'auteur de ne pas nous avoir donné tous les moyens de satisfaire un appétit qu'il a contribué à stimuler.

C'est cependant par son texte que ce livre se signale avant tout : sept chapitres d'une densité et d'une sobriété qui, je le crois, ne conduisent jamais à ne pas faire le tour des questions abordées. D'abord, l'institution des représentants du peuple en mission, précédents (oubli cependant de la Commission des Douze sous la Législative), genèse de la décision, premiers essais, généralisation de l'envoi ou « passage de l'extraordinaire à l'ordinaire », spécificité et problématique juridique de la fonction, modalités de sa réalisation, rôles respectifs et successifs de la Convention, du Comité de salut public puis à nouveau de la Convention. Structure du groupe ensuite dans toutes ses composantes de sous-groupes, la manière d'être de chacun, la durée et la nature différentielles des missions, le prestige et les attributs de la fonction. L'espace départemental, militaire ou frontalier ou encore reflet d'une spécialisation fonctionnelle : voilà le cadre dans lequel le missionnaire exerce ses talents ; on le voit jour après jour déployer son zèle et son énergie, on mesure l'héroïsme de ceux qui s'épuisent à la tâche et y laissent leur santé, plusieurs leur vie, on devine comment s'exerce le goût (pervers)

du pouvoir et plus simplement le plaisir éprouvé à une résidence qui se stabilise et conduit quelquefois à négliger le rappel... Observations fines sur les forcenés du travail comme Saint-Just qui multiplient les allers-retours entre le lieu de la mission et le « sein » de la Convention. Après-coup on les qualifiera de « proconsuls », mais qu'est-ce à dire ? Retour sur l'acception antique de l'appellation désormais péjorative, mais immédiatement suit l'analyse concrète du caractère prétendument « illimité » de leurs pouvoirs ou plutôt de l'illimitation de leur pouvoir dans le cadre toujours limité de la mission que la Convention ou le Comité de salut public leur ont confiée. Ne sont-ils d'ailleurs pas autant des « agents » d'en haut (Paris) que des représentants d'en bas, leur département ou le lieu où s'exerce leur mission ? Riches développements ensuite sur ce thème puis sur celui des épurations réelles ou « fictives » quand il s'agit de simples remplacements (le cas le plus fréquent). Et puis surtout cette incroyable accumulation de tâches à effectuer, de questions à résoudre : pp. 283-285, le lecteur pourra consulter le récapitulatif du travail effectué par Merlin de Douai et Delamarre dans le Nord et le Pas-de-Calais d'avril à juin 1795 dont portent témoignage les 61 cartons ou liasses qui sont recensés aux A.D. du Pas-de-Calais sous le titre « État des papiers et effets laissés dans la maison occupée à Arras par les représentants du peuple... ». Dernier chapitre : le « rappel » puis le discrédit final d'une Convention thermidorienne qui essaie de se blanchir en sacrifiant les figures de proue de la Terreur réduite, du moins l'espéra-t-on, à la répression sauvage qui l'accompagna ; suivent l'analyse des plaidoyers *pro domo*, ici hautains, là marqués de l'air du temps, souvent percutants, puis la projection dans le temps à venir du discours contemporain de la fin de l'institution, la mémoire, l'enflure historiographique, pour quoi il faudrait un nouveau livre. Mais l'auteur conclut en montrant la trace durable de l'action et du modèle du représentant en mission, en plaçant la réflexion sur le terrain de la double temporalité qui seule permet d'en juger : celle, de longue durée, qui conduit à évoquer l'exercice du pouvoir d'État depuis les intendants jusqu'aux préfets et sait faire la part du moment et de la configuration historique, celle, d'autre part, du vécu, de l'exaltation ou de la douleur, qui relève du sublime et nourrit aussi le mémoriel, le légendaire et l'idéologique. Tel est le schéma d'ensemble d'un ouvrage dont il faut dégager en outre quelques lignes de force essentielles.

Constatons tout d'abord que dans son effort de synthèse, l'auteur a conservé de bout en bout la maîtrise rédactionnelle de son ouvrage ne se laissant jamais dominer par la pacotille, illustrant chacune de ses thèses ou assertions d'exemples en nombre limité choisis avec une pertinence démonstrative ; mais simultanément, il n'oublie jamais ce que ses sources peuvent offrir d'original, loin du convenu où on pourrait l'attendre ; enfin il sait faire habilement son miel des travaux universitaires inédits qu'il a d'ailleurs contribué à encourager ou à faire connaître. Remarquons que les sources de sa recherche sont des plus classiques : les volumes du *Recueil des Actes du Comité de salut public* avec le supplément récent de Bouloiseau, les *Archives parlementaires* évidemment, mais aussi les grandes séries des A.N. dont la consultation lui a servi pour corriger ou compléter les textes imprimés dans le Aulard, et parmi celles-ci les sous-séries D III, AF II et D ; dans cette dernière, il a eu l'habileté d'utiliser à fond et de manière sérieuse les archives du Comité des inspecteurs de la salle (D*XXXVc) relatives aux frais de missions dont il a su faire un usage roboratif qui donne beaucoup de concret à l'analyse du quotidien du missionnaire. Ajoutons-y coups de sonde et consultations complémentaires dans les fonds des Archives départementales et la prise en compte des Mémoires, en particulier ceux de Levasseur dans la réédition de Ch. Peyrard de 1989. L'on ne saurait dire que Michel Biard « rebondit » sur le travail des autres selon le mot qu'utilisa naguère P. Chaunu pour caractériser le talent d'un éminent professeur au Collège de France ! Mais il n'en a pas pour autant négligé les recherches en cours, en particulier les 66 « Travaux universitaires inédits » cités dans la bibliographie dont le tiers (23), selon mon calcul, ont été engagés et conduits à leur terme sous la direction de C. Duprat à l'Université Paris I depuis 1993. Cela devait être rappelé ici, tout comme l'importance stratégique du *Bulletin d'histoire de la Révolution française* du C.T.H.S. n° 1 de la

« Nouvelle série » (1997-1998) où fut annoncé le lancement de l'enquête dont le livre de Michel Biard est le premier aboutissement, le suivant devant concerner l'étude sérielle du contenu et des formes discursives des dizaines de milliers d'arrêtés pris par les représentants en mission.

Au compte des grands apports de ce livre, sans prétendre en faire un tour exhaustif, je voudrais en évoquer deux particulièrement. Plus que le débat, au fond classique et originare, sur le fait de savoir si les représentants en mission empiètent dans l'exercice de leurs fonctions sur le domaine de l'exécutif, voire usurpent ce pouvoir, ou bien s'ils ne cessent d'incarner la volonté générale du souverain concentrée dans la représentation législative (cf. pp. 60-70), c'est la production d'une rythmanalyse soignée et circonstanciée des envois en mission qui m'a paru l'entreprise la plus originale. C'est ici qu'on saisit le mieux le rapport interactif entre l'objet de la mission, la limitation de sa durée, le choix du représentant, l'orientation définie par l'exposé préalable à la décision qui donne lieu à l'élaboration d'un argumentaire tantôt général, tantôt singulier. Cette observation du rythme met en valeur la « respiration » (p. 132). et la logique de cette respiration rapportée aux enjeux et débats qui traversent l'histoire complexe de la Convention. Le Comité de salut public qui ne se dissocie jamais de la Convention quand il reçoit la haute main sur l'envoi des missionnaires par le décret du 14 frimaire an II – toute l'importance fondatrice de ce décret se dévoile ici au fil des pages – se montre cependant très autonome dans ses décisions d'envoi, d'ailleurs en voie de réduction draconienne. La reprise thermidorienne de la pratique aux fins de contenir la réaction royaliste après avoir dans un premier temps dé-jacobinisé les départements et l'encadrement militaire, redonne vie à l'activité des missionnaires, et tout cela contribue à cette re-chronologisation de l'histoire de la Révolution dans sa phase cruciale que nous suggère la lecture du livre. Autre apport de grande portée : la description minutieuse des « champs d'action » des missionnaires. Derrière le titre « Protée en Révolution » du chapitre VI, on découvre l'infinie variété des tâches à accomplir auxquelles sont soumis les 426 représentants ; dans un temps où sous l'énoncé de « Terreur », l'on n'a en vue que la violence terroriste extrême, reçue comme une forme de « culture » dont l'étude relèverait de l'ontologie, violence d'ailleurs exercée dans une minorité de départements, cette manière d'observer, de décrire, de compter, de recontextualiser finement, relève d'une entreprise salutaire, mathiéiste et vovellienne à la fois, de nature à faire reculer cet irrationalisme qui nous envahit. Michel Biard calcule ainsi très prosaïquement le poids de l'impôt forcé imposé le 26 mars 1793 aux suspects par les représentants Bo et Chabot dans le Tarn et l'Aveyron : pour un couple avec trois enfants disposant de 2 300 livres de revenu, le « superflu » à taxer, au-dessus du minimum respectable, s'élève à 700 livres sur lesquelles seront prélevées 143 livres 15 sols, soit 6,22 % du revenu brut ; depuis, en temps de guerre, on a fait mieux ! Pour autant, l'auteur ne biaise pas avec le sentiment d'horreur qu'inspirent les répressions de masse, les comportements sadiques, les formes de peur panique qui se muent en assassinats vengeurs dans les zones de guerre étrangère et civile, pour quoi tant de représentants seront ensuite convoqués au « banc » d'accusation et d'infamie. Il n'occulte pas non plus la « sévérité » qui « laisse peu de place à la complaisance » comme on le voit avec Romme traitant de la discipline au travail lors de sa mission dans le Sud-Ouest en prairial an II, très représentative de cette raideur des représentants robespierristes, emblématiques selon J.-P. Gross de cette « élite » qu'il qualifie peut-être abusivement de « proconsulaire » (cf. pp. 223 et 319). Mais en révélant la réalité des enjeux, le poids des procédures et des contraintes, la part des hommes et l'acuité différentielle des contradictions, le livre de Michel Biard nous donne le moyen d'en juger intelligemment. Et il ne nous interdit d'ailleurs pas de penser la Terreur comme violence subliminale du point de vue de l'anthropologie, des codes, du discours et des fondements culturels qui en sous-tendent la mise en œuvre et l'expression, mais cela n'était pas la motivation principale de son travail d'historien. On lira sur ces questions les belles pages du chapitre IV « Mythes et réalités des proconsuls

omnipotents » et dans le chapitre VII, avec les « plaidoyers *pro domo* », l'évocation de la « huitième plaie, les sauterelles » !

Retenons enfin la tranquille liberté avec laquelle l'auteur évoque, corrige, discute, authentifie les conclusions de travaux ou d'essais antérieurs aux siens. De F. Brunel par exemple, il reprend l'idée que Thermidor n'interrompt pas le processus de révolution mais il sait aussi rappeler (pp. 83-85) qu'à « l'été 1794, l'heure est bien au changement des équipes missionnaires dans le cadre d'une chasse à la "queue de Robespierre" [...] avant de sombrer dans le vertige de la vengeance », inscrivant de ce fait l'évolution dans une dérive qui dépasse les hommes et fonde une logique dont « Thermidor est le moment-clef ». La thèse d'A. Soboul selon qui la guerre à laquelle on donne un contenu politique, a permis à la Révolution de mobiliser le peuple pour la République est fortement nuancée par le constat de la « résistance à l'impôt du sang » (p. 286) mais c'est pour mieux montrer que les « missionnaires envoyés par la Convention [...] incarnent l'irruption du politique aux armées » et donner raison à Clausewitz pour qui la guerre est un instrument du politique. Au détour d'une note (n. 47, p. 201), l'auteur renvoie au mémoire de maîtrise de M. Cufi (sous la direction de M. Cadé, Perpignan, 1998) pour invalider la thèse de F. Furet sur la « gratuité » de la Terreur dès lors que la situation militaire paraissait rétablie, ce qui était loin d'être le cas ! Concluant l'introduction au chapitre « Protée en Révolution », Michel Biard conteste vigoureusement l'approche de P. Gueniffey interprétant la Terreur comme simple instrument de la violence révolutionnaire, exercée par des « proconsuls » sans s'interroger comme lui-même l'entreprend, sur la totalité interactive ou les finalités de l'action des représentants en mission, notamment à proximité des espaces de guerre civile ou étrangère qui en furent les plus marqués. On pourra enfin puiser dans cette vaste reconstruction d'un objet d'histoire singulier, beaucoup d'éléments démonstratifs à l'appui de la réflexion sur la notion d'intermédiaires, « extraordinaires puis ordinaires » (p. 42), agents du pouvoir d'État, « œil du pouvoir » d'en haut mais aussi interprètes des aspirations et des attentes d'en bas (cf. pp. 234-235), réflexion que pourrait inspirer la prise en considération simultanée de l'institution des intendants (p. 23), des commissaires du Directoire et des préfets (p. 399), quoique dans cette succession, l'on omette généralement les procureurs généraux syndics de 1791 à 1793 sur lesquels la recherche est toujours à entreprendre malgré les prémisses d'une vaste enquête à laquelle devait se consacrer G. Schneider de l'Université de Rouen. Regrets.

On pourra évidemment et légitimement formuler critiques et réserves inévitables devant une telle somme : pourquoi tel exemple choisi et non tel autre aussi pertinent ? Pourquoi si peu de pages consacrées à quelques-uns de ces représentants dont la figure, dès l'an III, a occulté celle des autres, Carrier évidemment, Maignet ou Lecarpentier, Fouché ? Le plan thématique adopté conduit naturellement à des reprises argumentatives et rend moins perceptible l'évolution interne de l'institution mais un ordre chronologique aurait-il mieux permis d'en prendre la mesure fonctionnelle ? La liste des travaux utilisés et l'indication des sources auraient pu être mieux étayées mais devant l'avalanche probable des titres et des références, cette sécheresse n'est-elle pas plus profitable ? Toute sévérité serait à mon sens bien mal venue tant l'apport de l'ouvrage est considérable en soi et surtout de nature à offrir aux chercheurs à venir tous les moyens d'entreprendre les enquêtes dont ils recevront la charge.

L'auteur a donné à son livre un titre : *Missionnaires de la République*. Il en a illustré la couverture du magnifique portrait, œuvre d'un auteur inconnu, représentant le conventionnel J.-B. Milhaud (1766-1833) dans son atour davidien, élu du Cantal et envoyé en mission près l'armée des Pyrénées Orientales en l'an II : très représentatif du propos du livre ! Le terme « missionnaire », Michel Biard l'a repris, mais sans sa connotation péjorative, de l'essai de l'obscur Abbé de Fabry (*Les missionnaires de 93*, 1819) pour redonner à l'énoncé une signification purement conceptuelle : désigner ceux des conventionnels qui ont reçu mission, marquant ainsi « de leur empreinte » les années

1793-1795 mais aussi les siècles suivants. Et pour que les choses soient sans équivoque, c'est à la « mémoire de Philippe Le Bas, représentant du Pas-de-Calais (1764-1794) » que ce livre à l'écriture limpide, qui sait filer la métaphore, notamment théâtrale, et sait aussi ne pas se priver du trait d'humour ou de l'ironie, est tout simplement dédié.

Achevons. On hésite toujours à qualifier un livre de « magistral » et son auteur de « maître », et pourtant ce sont ces termes qui viennent spontanément sous la plume de quelqu'un qui depuis cinquante ans a consacré son temps à la lecture assez attentive d'ouvrages d'histoire consacrés à la Révolution française ! À tout prendre, c'est sans retenue que je les écris, tout à la joie de constater de surcroît que la veine historiographique dans laquelle il s'inscrit continue à se montrer d'une fécondité heuristique peu égalee.

Claude MAZAURIC

Florent ROBIN, **Les représentants en mission dans l'Isère : chronique d'une Terreur « douce » (1793-1795)**, Paris, Association pour le développement de l'histoire économique (ADHE), 2002, 463 p.

Il faut se réjouir que de jeunes chercheurs, encouragés et encadrés par leurs aînés, s'appliquent à défricher des recoins oubliés, ou mal connus, de la France révolutionnaire en puisant aux sources, tant manuscrites qu'imprimées, tant sur le plan national que local, tout en fixant des contours précis à leur chantier, incités à tenter le pari dans l'espoir que le fruit de leur labeur ne restera pas dans l'ombre. Et saluer par la même occasion l'heureuse initiative du Comité scientifique de la collection « Historiens de demain », créée et dirigée par Jacques Marseille, qui a pour ambition de faire connaître ces jeunes talents au public. C'est ainsi que la maîtrise d'histoire de Florent Robin a été sélectionnée par le Comité scientifique pour ses qualités exceptionnelles et paraît dans cette collection, bénéficiant d'un impressionnant appareil critique : notes infrapaginales, tableaux analytiques, bibliographie et description exhaustive des sources.

C'est donc un beau livre, fondé en érudition, que nous offre ici Florent Robin. L'auteur a conduit ses travaux de recherche à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, dans le cadre de l'atelier sur « les représentants en mission et l'acculturation politique », animé par Françoise Brunel et Michel Biard. Il a eu le mérite d'échapper aux confins limitatifs de la monographie locale et d'adopter le recul temporel et spatial nécessaire pour embrasser ce sujet complexe dans toute son étendue et nous offrir une vue d'ensemble. Le département de l'Isère est ainsi placé dans son contexte régional et national. Territoire « en retrait », jugé secondaire par les représentants en mission, l'Isère n'en demeure pas moins une charnière dans la défense de la région aux arrières de l'armée des Alpes. Grenoble se situe au carrefour des routes vers la Savoie et le Piémont : comme l'affirmait déjà Vauban, elle met « les villes de Lyon, Vienne et Valence et le pays entre deux à couvert ». Certes, le rattachement de la Savoie à la France par la formation du département du Mont-Blanc (27 novembre 1792) offre à l'Isère une sécurité rassurante sur son flanc Est. Mais lorsqu'en pleine crise fédéraliste (été 1793) les Austro-Sardes envahissent la Maurienne et la Tarentaise, la maîtrise de l'axe rhodanien dans sa partie centrale (Isère et Drôme) devient un enjeu essentiel pour la Convention. Lyon en révolte risque d'entraîner toute la France dans la guerre civile. Face à cette double menace, Grenoble est appelée à jouer un rôle pivot.

Florent Robin ne se borne pas cependant à la crise de 1793, aux tentatives d'endiguement de l'insurrection lyonnaise, à ses contrecoups ressentis dans l'Isère et les départements environnants. Son étude se poursuit bien au-delà, jusqu'à la fin de l'an III, et englobe la réaction, nous offrant ainsi un bilan comparatif et nuancé des missions montagnardes et thermidoriennes. Il s'agit donc d'une étude approfondie d'une institution, qui est celle des représentants en mission, dont il s'applique à décrire les rouages, à caractériser les variantes, et dont il cherche à expliquer l'originalité.

Pour ce qui est des grandes missions de l'an II, les protagonistes sont à l'échelle de son entreprise, puisqu'on y rencontre, entre autres, des hommes de stature exceptionnelle, tels Dubois-Crancé, Amar et Albitte, dont l'action, saisie sur le vif, nous permet de pénétrer au cœur même du gouvernement révolutionnaire. Lyon encore une fois sert de repère. Chronique d'une Terreur « douce », comme l'indique le sous-titre de l'ouvrage (ici Florent Robin reprend l'expression utilisée par Richard Cobb dans son étude sur les *Armées révolutionnaires* pour caractériser la situation politique de plusieurs départements de l'intérieur)? Disons qu'aux yeux de Florent Robin, qui parvient à mesurer fort judicieusement la teneur terroriste des mesures appliquées dans l'Isère, la Terreur fut plutôt « molle » en l'an II, pour se « radoucir » en l'an III, sous le coup du programme volontairement modéré de la réaction, incarné ici par le représentant Gauthier.

Il n'empêche que tous les historiens locaux auxquels se réfère Florent Robin, même les plus anti-montagnards, s'accordent sur la grande modération caractéristique de la Terreur dans l'Isère. C'est ainsi que le département, et plus particulièrement la ville de Grenoble, furent dénoncés pour modérantisme aux instances parisiennes par les ultra-révolutionnaires de Commune-Affranchie. Cela n'aurait pu advenir sans la présence dans le département de représentants en mission finalement assez indulgents, soucieux de ne pas « pousser jusqu'au bout les pratiques répressives de la Terreur » (p. 179). On note ici, comme ailleurs en France, un relâchement de la tension terroriste dès la fin de prairial an II, quand on assiste aux premiers tris, puis aux libérations des suspects. Tandis qu'à Paris s'ouvre la page sombre de la « Grande Terreur », avec les lois répressives de germinal et de prairial, une tendance « préthermidorienne », déjà détectée par Michel Eude dans plusieurs départements (Ain, Jura, Loir-et-Cher, Loiret, Ardennes) et confirmée par nos recherches dans le grand quart sud-ouest de la France, fait également son apparition entre le couloir rhodanien et le massif alpin.

Sans doute, dans l'éventail des tempéraments et des convictions politiques, on y voit défiler des représentants de toutes les couleurs, depuis Javogues, parfait exemple de « l'exagéré », étudié naguère par Colin Lucas, jusqu'à Gouly, le plus permissif des partisans de Robespierre, qui y fait respecter le décret du 16 frimaire sur la liberté des cultes (à l'instar de Brival en Limousin), en passant par Gaston le circonspect, voire le minimaliste, et des « tandems » plus ou moins bien équilibrés, autorégulateurs en quelque sorte, tels que celui d'Amar et Merlino, premiers à se rendre dans l'Isère pour la levée des 300 000 hommes, ou encore celui de Deydier et Petitjean. Mais on est surpris d'apprendre que de prétendus « maximalistes » comme Albitte et Laporte se conduisent de manière exemplaire. Alors que l'historiographie a généralement dépeint l'action dans l'Isère de ces deux représentants « sous les traits les plus noirs », ils s'érigent en champions de la justice et de la clémence. C'est en messidor an II qu'Albitte et Laporte procèdent à une libération massive des suspects incarcérés à Grenoble, « considérant que parmi les détenus, il s'en trouve dont l'arrestation n'est point motivée ; que d'autres ont été incarcérés pour des fautes légères, suffisamment expiées par la détention ; qu'il se trouve aussi parmi les détenus des cultivateurs et des artisans dont les bras deviennent essentiellement utiles aux travaux de l'agriculture et au service de l'armée » (pp. 187-188). En effet, parmi les soixante-six personnes qui retrouvent leur liberté, on constate surtout la présence de petites gens, paysans ou artisans (cabaretiers, boutiquiers, tisserands, cordonniers, laboureurs, cultivateurs, journaliers), mais aussi de douze religieux, astreints à l'abdication. Passés au parti des Indulgents, Albitte et Laporte ? Conduite symptomatique, en tout cas, d'un jacobinisme centriste éloigné tant de l'hébertisme que du modérantisme, et soucieux des enjeux de la démocratie.

Soulignons que rien, ni dans la forme ni dans le fond, ne distingue ce programme de mansuétude de celui pratiqué par Gauthier en l'automne 1794 : thermidorien actif mais volontairement laxiste, Gauthier prendra 171 arrêtés ayant trait pour la plupart à des dossiers d'épuration et de libération de détenus. Si donc la réaction, quand elle

advint officiellement, paraît à Florent Robin « bien timide », il n'y a peut-être pas lieu de s'en étonner : corollaire de la tendance préthermidorienne, elle ne fait que confirmer la pérennité de ce jacobinisme du centre, en lutte contre l'extrémisme, mais foncièrement hostile à la Contre-Révolution, qui enjambe et transcende la césure « factice » de thermidor.

On comprendra tout l'intérêt de la première partie de l'ouvrage de Florent Robin (« Approche d'un groupe de conventionnels ») consacrée aux hommes, à leurs origines géographiques et familiales, à leur formation professionnelle, à leur statut social. Face aux déchirements politiques de l'an II, une excellente mise au point fait la part des choses entre Montagnards, Girondins et députés de la Plaine, et entre « Montagnards jacobins et jacobins siégeant à la Montagne » (pp. 97-123). Une deuxième partie est consacrée à leur activité sur le terrain, c'est-à-dire au contenu même des missions. C'est à maints égards la partie la plus probante de son enquête, qui vient confirmer l'importance du programme de mesures sociales et démocratiques déjà relevé dans plusieurs coins de France, l'importance attachée à la question religieuse s'expliquant du fait qu'elle est perçue comme obstacle au républicanisme ; si les secours y occupent une place significative, les écoles primaires n'y figurent pas encore, l'éducation restant en veilleuse jusqu'à la mission tardive de Dupuis dans dix-sept départements en l'an III.

Une troisième partie de l'ouvrage mène une enquête psychologique en profondeur sur le comportement et les motivations de ces vecteurs de l'acculturation politique que sont les représentants en mission. C'est sans doute le volet le plus original de l'étude. Ni proconsuls ni dictateurs, ni potentats ni satrapes, mais missionnaires au plein sens du terme (puisque'il s'agit bien d'évangéliser les cœurs), c'est-à-dire pédagogues et formateurs, les représentants en mission se veulent les « pères de la patrie », selon l'expression consacrée à l'époque, porteurs d'un projet de société et garants des droits de l'homme. Furent-ils dupes de leur propre projet, victimes d'une sorte d'auto-intoxication ? Florent Robin a du mal à prendre à la lettre le discours conformiste et trompeur des proclamations, à croire à la vision bienheureuse qu'il propage d'une « grande famille » de frères unis dans la lutte contre l'oppression. S'il met ainsi en cause la rhétorique jacobine, pour y montrer ce qu'elle recèle de creux, c'est qu'il garde son sang-froid et refuse lui-même de tomber victime des illusions révolutionnaires.

Florent Robin a donc le mérite de regarder les représentants « face à eux-mêmes », nus pour ainsi dire, réduits à leur taille réelle. Il ne retient ni le portrait-modèle de Saint-Just (citoyen-soldat vertueux et modeste, incarnation du républicanisme), ni l'homme d'action, acharné au travail, cher à Dubois-Crancé (« En politique, le temps est tout : un député n'a pas le temps de se reposer, tant qu'il reste quelque chose à faire pour le bien de la nation ») ; ni même la sacralisation de l'ordre et de la loi, implicite dans le geste du thermidorien Tellier qui se brûla la cervelle à Chartres en septembre 1795 pour n'avoir pu empêcher une émeute taxatrice. Sous sa plume, le représentant en mission qui croit faire « figure de météore », a tendance à perdre son auréole, le sacré qu'il souhaite incarner étant « plus affiché que vécu » : c'est un colosse aux pieds d'argile, souvent incertain sur la marche à suivre, faillible, très critiqué, voire insulté par son public, reçu au mieux comme un simple citoyen, même si législateur : « les missionnaires [écrit Florent Robin en conclusion] n'étaient *que* des élus du peuple : le peuple, et non ses représentants, devait être le souverain à honorer » (p. 405).

Reste alors la vocation pédagogique, indéniable, du représentant en mission. Albitte souhaite rendre à la société républicaine les citoyens égarés « qu'il est encore possible de corriger ». Florent Robin voit dans cet *encore* une limite temporelle à laquelle se heurta la pédagogie révolutionnaire fraternelle/paternaliste soucieuse de perfectionner le peuple. Volonté de régénération ? De formation d'un homme nouveau ? N'exagérons rien. Mais soulignons, avec Florent Robin, la continuité de ce trait fondamental de la mission républicaine : le recours aux menaces, le moralisme pesant des arrêtés, la nécessité reconnue par tous de faire de l'éducation politique, de

fixer les normes du civisme, tout cela révèle une similitude de forme du discours missionnaire entre l'an II et l'an III, car le maintien d'une définition « excluante » de la citoyenneté rend compte du fait que la tentative « régénératrice » n'était pas propre à l'an II, mais que la nature politique de cette régénération avait évolué en l'an III vers une décrue dans l'usage de la violence (p. 413). L'approche de Florent Robin est incontestablement la bonne, car elle met en évidence à la fois la continuité et la cohérence de la démarche révolutionnaire, tout en nous obligeant à revoir nos préjugés.

Jean-Pierre GROSS

Jean-Michel GARRIC, *Chronique de la Révolution à Montauban (1788-1801)*, CDDP de Tarn-et-Garonne, 2001, 389 p.

Après la synthèse de Daniel Ligou et notamment son *Montauban à la fin de l'Ancien Régime et aux débuts de la Révolution* (Paris 1958), voici le fruit d'une longue recherche dans les centres d'archives, présentant au jour le jour cette ville de 30 000 habitants (par comparaison, l'illustre voisine Toulouse en comptait 50 000, Bordeaux 60 000 et la rivale en Quercy, Cahors, guère plus de 7 000). L'ouvrage se présente sous la forme de deux tomes de texte (180 et 171 p.) et un d'annexes (39 p.) comportant références, index, chronologies et bibliographie. Un cahier de 16 p. reproduisant, en noir mais surtout en couleur, des cartes, plans, estampes de bâtiments, portraits, est en outre adjoint au premier tome.

En une trentaine de pages, l'auteur présente la ville à la veille de la Révolution, dominée par les ordres privilégiés et socialement animée par une forte bourgeoisie, occupant quelque huit mille ouvriers, sédentaires ou saisonniers, à la fabrication de la très solide étoffe de laine qu'est le cadis de Montauban. Lors d'un parcours très vivant, l'auteur fait revivre les quartiers aujourd'hui transformés ou détruits, la vieille ville avec son port, ses rues encombrées, ses faubourgs actifs (industrie textile mais aussi faïenceries, tuileries, tanneries) et jusqu'à ses bruits et ses odeurs... On y voit au passage le Palais épiscopal, celui des Aides ou l'hôtel de ville, on fait la connaissance des notabilités (évêque, consuls), du nouveau pasteur Jeanbon Saint-André et même celle de Jean-Auguste Ingres encore enfant.

Commence alors la chronique proprement dite par année. Les événements sont exposés au quotidien, cités entre guillemets tels qu'ils sortent des sources ou résumés, tandis que, lorsqu'il le juge utile, l'auteur apporte dans une graphie distincte, ses réflexions, explications, commentaires, ou rappelle les correspondances avec le cadre politique national.

Ces dix années s'écoulent sur une toile de fond à peu près immuable et complexe où les tensions sont vives bien avant la Révolution dans ce pays d'ardente contre-réforme et où les conflits se télescopent au gré d'alliances éphémères et de fractures latentes. Il y a en effet opposition entre une bourgeoisie d'affaires, majoritairement protestante, aisée, instruite, ouverte aux réformes dont certaines se réalisent à son profit et une bourgeoisie officière catholique, alliée aux ordres privilégiés, capables d'exploiter l'animosité de classe que ressentent les masses ouvrières, elles aussi catholiques, contre leurs patrons huguenots.

Les patriotes ne seront jamais majoritaires à Montauban. En contrecoup du 14 juillet 1789, ils constituent néanmoins un « comité patriotique » formé de négociants, d'artisans et d'avocats, surtout protestants, qui accèdent ainsi au pouvoir. Cette particularité permet à leurs adversaires d'utiliser l'arme de la religion contre eux et les oreilles sont d'autant plus complaisantes aux rumeurs que le Nouveau Régime fait perdre l'évêché à la ville et ne lui fait pas gagner le chef-lieu de département qu'elle espérait. Ces intrigues aboutissent à la sanglante journée du 10 mai 1790 au cours de laquelle la garde nationale est assiégée par une foule excitée et cinq patriotes sont assassinés. Ce

« succès » reste néanmoins sans lendemain pour les contre-révolutionnaires grâce à l'appui que toutes les cités du Midi apportent aux patriotes.

Avec l'aide du régiment de Touraine-infanterie qui leur est acquis, ceux-ci s'imposent en 1791 : les professeurs du collège sont remplacés, la municipalité est gagnée, les couvents des cordeliers et des capucins, foyers d'opposition, fermés. La société populaire animée par Jeanbon Saint-André devient un élément de cohésion face aux troubles que suscite l'application de la Constitution civile du clergé.

La ville doit faire face en 1792 à une sévère crise de subsistances dans une ambiance de marasme économique local. Néanmoins les patriotes s'imposent à leurs adversaires, poursuivent les réfractaires, envoient Jeanbon à la Convention et, par son truchement, rallient la Montagne. Cette alliance contre nature ne pouvait être durable dans la mesure où leur sensibilité politique est proche de celle de la « Plaine ». Pourtant l'année 1793 marque le triomphe des sans-culottes et l'alignement de la Révolution à Montauban sur celle du pays. Y compris avec ses excès. Ainsi le jour de la lecture des décrets sur la levée des 300 000 hommes arrête-t-on et exécute-t-on le nommé Cladel pour menées royalistes alors qu'il ne s'agit que d'un gros chahut. S'en suit alors une tension entre le bloc des sans-culottes de l'artisanat et les bourgeois du négoce dans un contexte de pénurie économique proche de la famine pour beaucoup de petites gens. L'amorce d'une déchristianisation s'essouffle rapidement au printemps 1794 face à la répulsion qu'elle inspire au peuple. L'industrie stimulée par la guerre, notamment la fonderie de canons, marche bien sans pour autant enrayer le chômage et sans que la loi du Maximum, mal appliquée, apporte une solution aux problèmes cruciaux d'approvisionnement.

Passant de la dictature à l'effondrement avec la chute de Robespierre, les sans-culottes laissent la place aux républicains composés de montagnards suivant Jeanbon, de fédéralistes ou de modérés, dans la ligne du gouvernement, mais qui ne savent pas conserver leur cohésion face aux dangers que représentent les royalistes toujours majoritaires et favorisés de surcroît par les dispositions électorales de la Constitution de l'an III.

1796 et 1797 sont des années de triomphe pour les royalistes. Les nobles libérés, les émigrés rentrés, les prêtres réfractaires, les bourgeois hostiles au Nouveau Régime, regroupés dans la Société de Saint-Ursule, exploitent une situation économique calamiteuse, avec notamment la fermeture de la fonderie de canons, et se livrent même à des manifestations de terreur blanche contre les républicains. C'est comme un sauveur que Bonaparte, enfin, sera accueilli dans la société montalbanaise.

Le genre lui-même – la chronique – et la méthode adoptée – une présentation commentée des sources – sont particulièrement vulnérables à la redondance. Jean-Michel Garric n'y échappe pas, mais son travail est précieux pour l'histoire locale et à bien des égards exemplaire.

Bernard VINOT

Dale K. VAN KLEY, *Les origines religieuses de la Révolution française (1560-1791)*, Paris, Seuil, « L'Univers historique », 2002, 573 p.

Dans sa dimension de révolution politique et idéologique, la Révolution française fut-elle anti-chrétienne, plus précisément anti-catholique ? Ou bien n'a-t-elle été elle-même que la fille (ingrate) du christianisme et de l'Église ? Voilà des questions que l'on se pose après avoir lu l'essai massif, argumenté, riche d'aperçus novateurs et savants de l'historien américain Dale Van Kley. Paru en anglais en 1996, le livre vient d'être heureusement publié en français dans une excellente traduction d'Alain Spiess.

La démarche directrice de ce gros ouvrage consiste en une observation fine, inscrite dans la longue durée, des effets idéologiques cumulés des conflits religieux intérieurs au christianisme, en France et au cours des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Le

résultat final de ces vastes conflits de doctrine et d'appartenance confessionnelle qu'on suit pas à pas, aura été, selon l'auteur, de dégager le terrain d'une « révolution » affichant un « laïcisme » dérivé du mouvement des Lumières, pour ne pas dire un anticatholicisme, au moins apparent. Mais en réalité, selon l'auteur, derrière ce qui s'affiche se manifeste en profondeur l'existence d'un héritage religieux mal assumé quoique constamment présent et immanent à la Révolution française. Pour étayer cette interprétation à première vue paradoxale, Dale Van Kley s'engage dans une histoire des idées religieuses en France depuis le temps de la Réforme protestante, explorant courants et tendances dans l'Église et le monde catholique, ou mieux, observant les procédures de passage progressif « de la religion à l'idéologie » (p. 29).

On ne résume évidemment pas en quelques feuillets un livre aussi foisonnant, résultat de longues recherches et de multiples approches, mais on peut essayer d'en suggérer le dessin d'ensemble. Van Kley montre ainsi comment, sur la base de la miniorisation réussie dans le Royaume dès les années 1560, de la Réforme de Calvin et des idées qu'elle produisait dans l'ordre politique et civil, s'est peu à peu construite une « religion royale » qui a conduit à sacraliser le monarque dans le même temps où s'affirmait un « absolutisme » étatique. L'essence de cette monarchie, efficace et bientôt bureaucratique, la conduisit à persécuter aussi bien le protestantisme résiduel jusqu'en 1684 (quand furent retirés aux adeptes de la « Religion prétendue réformée » les quelques droits et privilèges qu'on leur avait reconnus depuis 1598 et 1630) que les courants jugés déviant du catholicisme romain, celui en particulier des adeptes de l'augustinisme franco-flamand qu'on rassemble sous le qualificatif de « jansénistes ». L'auteur écrit : « la thèse du libre arbitre défendue par les jésuites face à celle de la grâce janséniste va également dans le sens d'une monarchie qui se veut absolue [...] » (p. 90). Mais cet exclusivisme répressif en son principe était lourd de contradictions et a fait émerger peu à peu de véritables résistances internes qui ont alimenté ou pris appui sur des oppositions aussi bien doctrinales que de type socio-institutionnel : les treize Parlements (Cours de justice qui se sont octroyé le pouvoir de dire le droit et la jurisprudence), le clergé quelquefois, les corps constitués assez souvent, qui tous puisent dans l'argumentaire juridique les moyens d'intervenir dans la sphère du religieux et le contraire. Le fonds doctrinal du jansénisme (« ... La controverse religieuse active la tendance calviniste du jansénisme à attribuer au seul Dieu transcendant le terme de « majesté », p. 202) qui n'est donc pas sans parenté avec le protestantisme calvinien refoulé du XVI^e siècle, contribue plus que tout autre courant à nourrir la contestation politique de l'absolutisme cléricalo-monarchique, particulièrement au XVIII^e siècle (p. 320).

Cet « absolutisme sacré » qui confondait dans la personne du monarque (Louis XIV) le « double corps du roi » (son essence politique intemporelle d'incarnation de l'État d'une part et d'autre part sa figure terrestre et transitoire) sortit amoindri, presque perverti par la nécessité où il fut de poursuivre le jansénisme dans toutes ses métamorphoses, depuis le chevet des mourants de qui on exigeait le « billet de confession » pour permettre à leur âme d'accéder au paradis, jusqu'aux Cours souveraines dont on refusait qu'elles puissent se prévaloir d'être les dépositaires des « lois fondamentales du Royaume », droit qu'on leur avait pourtant reconnu en fait au moment d'instituer la Régence en 1715. En fin de compte, c'est-à-dire au terme de ce « démantèlement du concept de l'absolutisme sacré » (titre du chapitre 4), Louis XVI n'incarnera plus que la figure d'un roi bonasse et sans majesté que l'entreprise « dévote » des anti-Lumières (comme on dit aujourd'hui) ne réussira pas à sauver parce que le tapis de majesté catholico-absolutiste venu de l'époque louis-quatorzienne, lui aura été retiré sous les pieds par les effets du « discours patriotique » des Parlements, des textes des philosophes des Lumières, des positions des curés « richéristes » (cf. pp. 333-335) et des prêches du clergé démocrate. L'héritage des controverses religieuses et confessionnelles ont finalement « dialectiquement contribué » (p. 31) à former une idéologie de rupture révolutionnaire, laïque mais plei-

nement héritière car « il se trouve que les hommes qui ont été la cheville ouvrière de la défection des curés en direction du Tiers État étaient Grégoire et Jallet, tous deux jansénisants d'une certaine manière » (p. 516). Cette culture (ou sensibilité nouvelle) entraîna le grand nombre des fidèles et une majorité de curés et desservants; le refus du Pape et de la plus grande partie du Haut-clergé d'en accepter la conséquence, savoir la Constitution civile du clergé qui n'avait, ni dans l'intention, ni dans la logique institutionnelle, une dimension antireligieuse ou anti-catholique, conduisit à un schisme et à une profonde involution idéologique du catholicisme français. L'auteur conclut que les dynamiques internes au catholicisme ont constitué le substrat où la Révolution a trouvé ses racines, y compris dans sa phase « déchristianisatrice » contre laquelle précisément, je le rappelle, bataillèrent Robespierre et la majorité du Gouvernement révolutionnaire qui firent voter par la Convention que le peuple français reconnaissait l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. Comme on sait, cette décision d'inspiration déiste et politiquement républicaine ne put satisfaire l'Église. Celle-ci sortit divisée et traumatisée de la tourmente et ne vit son salut que dans l'adhésion à la Contre-Révolution héritière des « anti-Lumières », une Contre-Révolution, politique, idéologique et sociale dont elle eut tant de peine à sortir au cours des deux siècles suivants.

La profusion des développements de Van Kley et la pluralité des sources et des travaux consultés interdisent évidemment d'en discuter le détail ici. Son livre a suscité des réserves vives (cf. p. 551), notamment de la part d'une éminente spécialiste du jansénisme au XVIII^e siècle, Catherine Maire (*De la cause de Dieu à la cause de la Nation : le jansénisme au XVIII^e siècle*, Gallimard, 1998.). Je relève aussi que si le cousinage doctrinal sur la question de la grâce divine entre calvinisme et jansénisme peut s'établir comme une filiation par référence à la pensée de saint Augustin, il reste qu'entre protestants et jansénistes la rupture est totale jusqu'au bout sur la question de l'institution ecclésiastique, apostolique et romaine. Mais on ne peut qu'admirer le souci très internaliste de l'auteur de suivre par le menu le mouvement chronologique des controverses, oppositions internes, réappropriations d'héritages et bifurcations du catholicisme en France pendant les deux siècles et demi au cours desquels il a subi la tutelle de la monarchie absolue dans le même temps où il en fut le pilier.

En ce qui me concerne, les objections que m'inspire ce livre sont d'une autre nature. Sans l'éclairage rétrospectif apporté par la Révolution dans les années 1789-1791, pourrait-on donner un sens aux évolutions et conflits qui ont marqué l'Église et le monde des fidèles depuis 1560? En d'autres termes, l'approche téléologique de Dale Van Kley, c'est-à-dire ce dispositif de pensée où le sens de la dynamique est donné par son aboutissement, qui est à la recherche d'une causalité dialectique ce que la théologie est à la philosophie, n'établit-elle pas une sorte de finalisme par essence a-historique? Dans la variété de ses manifestations, le jansénisme politique du XVIII^e siècle est-il encore réductible à son essence religieuse? Peut-on d'autre part concentrer toute l'analyse sur le seul champ idéologico-confessionnel? Retrouvant à la fin de son livre, l'idée d'Edgar Quinet que François Furet, dans sa volonté d'alimenter les polémiques, avait remis au centre du débat il y a vingt ans, l'auteur inscrit la violence d'État au cours de la Révolution dans une tradition absolutiste dont le point de départ serait la répression du protestantisme et il s'appuie sur cette thèse pour tenter d'invalider en deux mots ce qu'il appelle « l'interprétation sociale marxiste de la Révolution » (dont il n'a d'ailleurs qu'une vision enfantine...). Mais croit-il qu'on puisse expliquer et comprendre deux siècles et demi de controverses religieuses à effets idéologiques réitératifs fonctionnant souvent à contre-pied comme il le montre bien, en ne sortant jamais ou presque de la sphère du religieux et du modèle d'interprétation internaliste? À ne pas prendre en considération enjeux sociaux, déterminations structurelles, ambitions de groupes, formes et codes d'expression, dans les configurations successives où tout cela s'est construit, la thèse de Dale Van Kley, malgré son souci de saisir la dialectique des renversements et malgré la profusion de ses analyses, sort fragilisée

d'une lecture attentive et l'on peut y voir une manière élégante et savante de réintroduire par la fenêtre l'hégémonie du précepte religieux comme facteur clef de l'évolution historique que la Révolution française, précisément dans sa logique d'événement fondateur, avait fait sortir par la grande porte du champ de la politique, devenu dès lors résolument laïque et profane.

Claude MAZAURIC

L'abbé Grégoire et la République des savants, introduction de Bernard PLONGERON, Paris, Éditions du CTHS, 2001, 302 p., introduction avec index et notes.

Ce précieux petit volume rapproche très judicieusement deux écrits peu connus et tout à fait complémentaires au sein de l'immense production de Grégoire. Rédigé vers 1816-1817, le *Plan d'association générale entre les savants gens de lettres et artistes* veut lancer le projet d'« une organisation de la république des lettres qui donnerait de l'ensemble à ses travaux, qui dirigeant simultanément tous les efforts vers le même but, en assurerait le succès et hâterait le progrès des lumières ». Le principal moyen d'exécution en résidera dans un congrès rassemblant les lettrés des divers pays selon une périodicité fixe mais dans un lieu à chaque fois différent et surtout avec des participants venant de « tous les pays sans distinction d'origine, de sexe, d'état, de couleur et de croyance ». Il s'agit d'organiser une production rationnelle des savoirs, de mettre en œuvre des synergies au sein d'une même discipline ou d'une discipline à l'autre, comme d'un pays ou d'une région du monde à l'autre, de rapprocher théorie et théoriciens de la pratique et des praticiens, et surtout de régénérer l'éducation : « vulgariser pour ainsi dire les bonnes méthodes et les bons modèles ». Programme qui ne constitue aux yeux de Grégoire qu'une « solidarité rigoureusement obligatoire » entre les individus. D'ailleurs lorsqu'il ressent le besoin de préciser les fondements d'une république dont il a si vigoureusement affirmé l'existence, son *Essai sur la solidarité littéraire entre les savants de tous les pays*, opuscule de 23 pages publié en 1824, en revient d'abord à la solidarité, avec un véritable petit traité de philosophie morale qui, après avoir défini les notions de responsabilité et de réciprocité, met en perspective les différentes échelles de solidarité, – solidarités spécifiques, politiques, commerciales ou religieuses, – solidarité imposée par la nature qui lie chacun à la « famille humaine ».

Et pour cette république qui rassemble les représentants de l'intelligence humaine, Grégoire estime que la discussion sur la responsabilité est très neuve. Une solidarité qui recouvre les secours aux collègues, l'assistance matérielle aux démunis, mais aussi la défense contre la calomnie, la persécution, la tyrannie, de loin comme de près, à l'égard des étrangers comme des nationaux, ce qui fait de la république des savants le précurseur et le prototype de celle qui un jour réunira « toutes les sections de la famille universelle ».

Dans ce projet, qu'il présente avec l'empathie qu'on lui connaît depuis longtemps envers un grand homme qu'il a très activement contribué à tirer de l'oubli, Bernard Plongeron voit comme une manière de préfiguration de l'UNESCO, mais aussi un angle d'étude particulièrement pertinent pour approcher le Grégoire de l'après-Révolution. Grâce à un minutieux travail d'identification, les notes reconstituent tout un monde avec lequel Grégoire est en dialogue pour le meilleur et pour le pire, tandis que l'introduction, véritable essai de quelque deux cents pages avec leur propre index, replace ces deux écrits dans le contexte d'un proscrit de la Restauration. Circonstance qui explique l'amertume de certaines longues pages, mais souligne aussi de façon éloquente la capacité de réaction à l'adversité d'un homme pour lequel la république des savants n'est pas qu'une belle idée, mais « une mission pour le dernier quart de sa vie ». Bernard Plongeron éclaire ainsi les enjeux sous-jacents à certains aspects du projet et nous livre une belle reconstitution de l'Europe de Grégoire d'après ses carnets de voyage, un Grégoire qui avait le sentiment de vivre une époque d'apaisement où l'« on est moins français, moins allemand, moins russe et plus européen ».

On trouve ici, ouverte dès l'aube du XIX^e siècle, la question de ceux que l'on appellera plus tard les « intellectuels » et de leur rôle. Mais c'est dans une acception bien spécifique, car si, entre « savants » et « gens de lettres », Grégoire hésite sur les termes, il sait bien ce qu'il a en tête. Son congrès sera d'abord un congrès libre, en guerre contre l'ignorance parce qu'elle est le meilleur moyen de museler les peuples et que « la lutte entre le despotisme et la liberté est la même qu'entre les ténèbres et la lumière ». Mais ce qu'il vise est « le profit des mœurs plus encore que l'accroissement des sciences ». La première qualité du citoyen de sa république « n'est donc pas d'être savant, mais vertueux ». Une vertu fruit d'une morale introuvable sans religion. Et religion qui serait plutôt la religion chrétienne telle du moins qu'elle devrait être, toute de tolérance et « en harmonie parfaite avec une saine politique, car reposant sur les mêmes bases, elle en déduirait toujours des conséquences favorables à la liberté ». Tandis, que si les sciences, elles, n'ont certes pas de religion, elles prospèrent cependant mieux chez les nations chrétiennes. Ainsi le coup de lumière sur ce pan peu connu de l'œuvre de Grégoire, s'il vient renouveler encore l'admiration pour son ampleur et sa générosité, met en évidence la puissance du principe d'unité au cœur de cette œuvre, éclairant par là même tout un pan d'un projet de modernité catholique bien oublié.

Rita HERMON-BELOIT

Florence GAUTHIER (dir.), **Périssent les colonies plutôt qu'un principe. Contributions à l'histoire de l'abolition de l'esclavage, 1789-1804**, Paris, Société des études robespierristes, Collection Études révolutionnaires, n°2, 2002, 120 p.

Une recherche portant sur les péripéties qui ont conduit les assemblées révolutionnaires du maintien du *statu quo* colonial sous la Constituante à l'abolition de l'esclavage par la Convention est le fil directeur de cette série de textes qui traitent de divers aspects et épisodes sans en donner toutefois une synthèse. Bien entendu l'insurrection des esclaves de Saint-Domingue qui, dès la fin de 1791, ont créé une sorte de zone libérée dans le nord de la colonie, est évoquée dans la préface de Claude Meillassoux, dans le bref essai de Gérard Barthélémy, ou encore par Florence Gauthier, mais ce n'est pas le sujet central du recueil.

Le titre du volume est justifié essentiellement par l'étude de la maître d'œuvre sur le débat de mai 1791 où a pris naissance la fameuse formule de Robespierre, devenue le titre du volume. Florence Gauthier constate que l'Assemblée a en fait constitutionnalisé l'esclavage, en réservant aux assemblées coloniales le droit de se prononcer sur les « non-libres », qui est à peine une litote pour désigner les esclaves. Elle met l'accent sur les interventions de Robespierre et aussi de Dupont de Nemours, signe que des députés de tendances fort différentes pouvaient se retrouver en harmonie sur ce terrain là. Elle remonte avec raison à l'article « Traite des nègres » de l'*Encyclopédie* signé de Jaucourt (qui est, pour sa plus grande part, la traduction d'un texte de l'Écossais Wallace, comme l'auteur le signale). En revanche, on sera moins convaincu par sa référence à l'*Histoire des deux Indes*, car le texte de Diderot concerne les abus des Compagnies à monopole, auxquelles tout le livre oppose les bienfaits de la « liberté », en fait celle du capitalisme concurrentiel... Est-il vraiment question de la liberté des colonisés dans ce passage ? On s'en tiendra à l'interrogation parce que l'élan oratoire ouvre la voie à des lectures diverses...

Mais la question du style joue aussi un certain rôle dans la lecture des discours du temps de la Révolution. Césaire y avait porté attention. Si Camille Desmoulins a pu dès le lendemain du débat du 13 mai 1791 mettre dans la bouche de Robespierre la formule éponyme de ce livre, sans que jamais l'Incorruptible l'ait démentie à notre connaissance, c'est qu'elle s'insérerait fort bien dans le mouvement du discours. On sait bien que ce ne sont pas ces mots, sans cesse répétés au long des XIX^e et XX^e siècles qu'il a prononcés, mais une argumentation que Florence Gauthier cite tout au long, en voulant montrer qu'elle concerne l'esclavage, et pas seulement les droits des hommes de couleur et noirs libres. Et certes, c'est bien l'esclavage que tout le monde a en tête, ceux qui en sont les

défenseurs purs et simples, ceux qui le préservent non sans mauvaise conscience, sachant qu'ils se contredisent après avoir voté la Déclaration des droits de l'homme, et qui veulent éviter de dire en toutes lettres qu'ils le maintiennent, enfin ceux qui sont contre – une petite minorité dans l'Assemblée. Tout le monde sait que les colons ne proposeront jamais l'abolition, mais on veut faire « comme si ». L'intervention de Robespierre, c'est vrai, va contre tous ces courants ; mais, selon ce que je lis, il invoque d'abord et avant tout les conséquences de cette reconnaissance de l'esclavage aux colonies sur la situation intérieure de la France en révolution. Il me semble aussi que certaines de ses expressions, cette « pudeur » de ses adversaires dont il fait mention, montre qu'il comprend ce qu'est la mauvaise conscience d'une partie de l'Assemblée. Quoi qu'il en soit, c'est dire que l'article a le mérite d'ouvrir ou rouvrir le champ des débats, et de mettre en évidence la polysémie de textes aussi décisifs que ces interventions de Robespierre.

Des divergences de lecture pourraient aussi apparaître à propos des deux textes de Richebourg et de Polverel que le même auteur présente en guise de conclusion. En revanche, il ne saurait guère y en avoir au sujet de l'étude de Sophie Piolet, Nathalie Piquionne et Danièle Roux sur la pensée politique de Milscent, colon de Saint-Domingue, expulsé de l'île par l'assemblée du nord de Saint-Domingue, qui évolue rapidement jusqu'à commencer à prôner l'abolition immédiate de l'esclavage dès janvier 1793. On remarquera seulement que lorsqu'il est exclu des Jacobins à la fin de cette même année, Robespierre intervient contre lui en rappelant sa collaboration au *Bulletin des Amis de la Vérité*, organe du *Cercle Social* très proche des Girondins – du moins selon le récit de Milscent lui-même dans son journal. En tout cas, cette étude pourra servir de référence. Claire Blondet a étudié le dossier de la Commission d'enquête réunie à Brest par Prieur de la Marne après l'arrivée du convoi d'Amérique en juin-juillet 1794, dont les conclusions rédigées juste à la veille du 9 thermidor justifiaient pleinement les commissaires civils Sonthonax et Polverel, réfutant la version habituelle propagée par les colons réfugiés à Paris. Il faut cependant remarquer que précédemment des rapports de Fauchet et d'autres membres de la mission diplomatique française aux États-Unis l'avaient déjà fait. Un autre article, de Jouda Guettata, examine la non-application de la Constitution de l'an III à Saint-Domingue par la seconde mission Sonthonax, notamment le maintien du suffrage universel. Mentionnons encore un article, un peu rapide de Fabien Marius-Hatchi sur l'action de Victor Hugues à la Guadeloupe. La construction de cet ensemble, issu de conférences successives en 1994, paraît quelque peu éclatée, mais il y a là d'intéressants apports de connaissance.

Yves BÉNOT

L'insurrection des esclaves de Saint-Domingue (22-23 août 1791), sous la direction de Laënnec HURBON, Paris, Éditions Karthala, 2000, 268 p.

Ce volume réunit les actes de la table ronde qui s'est tenue à Port-au-Prince, en décembre 1997, autour de la commémoration de l'événement fondateur de la révolution haïtienne, la cérémonie du Bois Caïman, censée s'être déroulée dans la nuit du 22 au 23 août 1791, sur l'habitation Choiseul, dans la grande plaine du nord de Saint-Domingue. Cette rencontre reçut le soutien de nombreuses associations et institutions de la République de Haïti.

Mais, d'abord, cet événement eut-il bien lieu ? Nous sommes en droit de nous interroger, car nous sommes entre mythe et histoire. David Geggus s'efforce de démêler les deux plans ; sur le plan historique, il y eut bien réunion des chefs du futur soulèvement le 14 août, ce dernier devenant effectif le 22 août. Entre les deux dates, si les rares témoignages laissent penser qu'il y eut une (ou plus vraisemblablement plusieurs) cérémonies pour sceller le pacte conspiratif, on en est réduit aux conjectures. Robin Law rappelle les rituels initiatiques de la côte africaine, et particulièrement le « pacte de sang » dahoméen ; mais, là encore, aucun témoignage direct (ceux qui nous

sont parvenus relèvent majoritairement de la tradition orale, et sont largement postérieurs) ne permet de dire que nous ayons eu affaire à des rituels de ce type.

En revanche, nul ne saurait nier la matérialité et l'importance de la révolte servile qui embrase la plaine la plus fertile de la « perle des Antilles » fin août 1791, orientant la révolution caraïbe, effective depuis 1789, dans un sens radicalement nouveau. Une première série de communications s'efforce de mesurer le retentissement de cette révolte. Laënnec Hurbon précise la position du clergé catholique face à l'insurrection, soulignant que la grande majorité des prêtres des paroisses du nord était favorable aux insurgés. Florence Gauthier rappelle les débats métropolitains suscités par l'évolution de la situation aux colonies, tandis que Marcel Dorigny mesure les ambiguïtés du mouvement abolitionniste métropolitain, les positions de la *Société des Amis des Noirs* étant jusque-là celle d'une abolition par étapes. Pour les conséquences de l'événement sur le cours de la révolution haïtienne, Carolyn Fick cherche à préciser la portée exacte de la revendication des insurgés, la destruction du système de la plantation et l'avènement d'une paysannerie libre, en décalage, et souvent en contradiction avec les stratégies autonomistes des cadres présents et futurs de l'armée noire. Sur un plan plus théorique, Vertus Saint-Louis, analysant les textes législatifs et le vocabulaire de la révolution, transpose les contradictions sur le plan d'une opposition entre campagnards africains et citoyens citadins, tandis qu'Yves Bénot interroge le lien entre la révolte servile et l'article 35 de la Déclaration des droits de 1793 qui reconnaît le droit à l'insurrection.

Michel Hector dégage les traits culturels et politiques qui forment, selon lui, les éléments d'un protonationalisme populaire : la petite production et les marchés vivriers, la langue créole et le culte vaudou.

Les interrogations sur les acteurs de la révolte de 1791 conduisent tout naturellement à revenir sur la traite : Leif Svalesen parle d'un commerce négrier moins connu que les commerces français, anglais et hollandais : la traite des Noirs dano-norvégienne. Enfin Mbaye Gueye relie les révoltes antillaises aux résistances africaines à la traite.

Puisque la table ronde s'inscrit dans une série de moments commémoratifs, ce volume est l'occasion de mise au point de nature patrimoniale, qu'il s'agisse de s'interroger sur la place (ou les occultations) de l'esclavage dans les musées (Carlo Avier Célius), tandis que Claude Moise présente le projet d'un dictionnaire historique de la révolution haïtienne (1789-1804).

L'essentiel des débats auquel a donné lieu cette table ronde est rassemblé en annexe autour de quelques points : la place des femmes dans l'insurrection, la nature des sources, le facteur culturel dans l'insurrection, les positions de la *Société des amis des Noirs*.

Bernard GAINOT

Anne PÉROTIN-DUMON, *La ville aux îles, la ville dans l'île. Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1650-1820*, Paris, Éditions Karthala, 2000, 990 p. dont annexes, bibliographie, index (268 p.) + 54 p. illustrations.

Nous connaissons bien les travaux d'Anne Pérotin-Dumon sur la période révolutionnaire (*Être jacobin sous les tropiques*), et plus particulièrement sur la Guadeloupe dans la phase abolitionniste, à l'époque de la Convention et du Directoire. La synthèse qu'elle nous propose ici doit faire date, tant dans ses ambitions méthodologiques, que dans le renouvellement des approches historiographiques de la période coloniale moderne (de la fin du XVII^e siècle au début du XIX^e siècle).

L'étude se déploie sur trois dimensions. Il s'agit tout d'abord d'un travail d'histoire urbaine comparative. Quelle est la spécificité du développement urbain dans l'espace caraïbe, rapportée aux archétypes de la ville coloniale, qui se déploient notamment dans les Amériques continentales, anglaises et hispaniques ? Pour aller vite, deux grands « modèles » sont à l'œuvre, une extension des comptoirs de traite, dont la matrice peut

se trouver sur les côtes de l'Afrique de l'Ouest ou les établissements de la Compagnie des Indes, et une projection de l'urbanisme utopique à partir des projets urbanistiques de la Renaissance, ou de la recomposition des espaces du pouvoir à partir de la conquête espagnole (la *ciudad* des provinces hispaniques).

Il s'agit ensuite d'une prise de distance avec l'historiographie coloniale récente, qui s'est focalisée sur la plantation, comme univers clos, prétotalitaire. La société de plantation a fini par devenir la métaphore de toute la société antillaise de l'époque, justifiant toutes les lectures mythologisantes. Lieu d'élaboration de relations sociales fortement ethnicisées, marqueur identitaire primordial, le rapport au passé ne peut être présenté sur le mode de la résurrection d'une quotidienneté intolérable, mais sur le mode de la rupture héroïque, la fuite dans le marronnage ou la révolte violente. En mettant l'accent sur les sociétés urbaines, monde ouvert et mouvant, lieu des identités complexes, l'auteur cherche donc à restituer une bonne part de son historicité à l'espace caraïbe, par son intégration, selon des modalités chronologiques variables, quelquefois décalées comme dans le cas de la multiplication des lieux de sociabilité – académies, théâtres, loges maçonniques, salons de lecture, quelquefois pionnières, notamment en matière de métissage, aux grands courants d'échanges matériels, humains, culturels, de cette économie-monde de la période moderne.

Et nous trouvons ici la troisième dimension générale de l'étude, celle d'une *micro-storia* qui utilise toutes les ressources des jeux d'échelles, depuis les séries de chiffres du commerce extérieur qui bouleversent les hiérarchies portuaires, entre le dynamisme mercantiliste qui assure la prospérité de Saint-Pierre de la Martinique, et Basse-Terre de la Guadeloupe, et le repli sur le cabotage de la fin du XVIII^e siècle qui permet une plus grande diversification dans le cadre d'une économie de survie ; jusqu'aux minutieuses reconstitutions familiales à partir des fonds notariaux qui, outre le maillage des réseaux d'alliances et d'intérêts qui permet les stratégies de la promotion individuelle et collective, fournit également matière à de passionnants chapitres d'archéologie urbaine, autour de la « reconstruction » des types de maisons de ville.

Dans cette perspective élargie et renouvelée, nous pouvons relire les événements de la période révolutionnaire et impériale (disons, des années 1760 aux années 1820). Le fait social le plus marquant est celui de la promotion du groupe des libres de couleur.

Comme pour les villes européennes, les villes coloniales ne peuvent grossir que par afflux migratoire constant, le solde naturel restant constamment négatif. La particularité tient à la nature de ces flux migratoires ; ce sont des « petits blancs », aventuriers ou commis des maisons de commerce, mais aussi soldats débarqués de façon intermittente en nombre croissant à partir des guerres du milieu du siècle. Or, ces immigrants blancs sont décimés par les « fièvres », nom générique qui désigne une grande variété d'affections pathologiques existant à l'état endémique. Les villes coloniales sont donc prises dans un étau redoutable ; leur croissance ne peut être soutenue que par un apport massif d'immigrants blancs (puisque la population noire est en résidence forcée sur les plantations) ; or, ceux-ci sont les premières victimes de ce milieu hautement pathogène. Pour sortir de ce cycle infernal, il faut que l'exode rural se développe, par rupture de la résidence forcée des cultivateurs noirs sur les habitations. Si le marronnage et les affranchissements individuels, qui se multiplient dans les périodes de guerre, sont justement deux moyens d'opérer cette rupture, les troubles révolutionnaires vont provoquer en ce domaine une évolution d'une toute autre ampleur.

Une autre particularité des villes coloniales, qui n'est certes pas absente des villes européennes, mais beaucoup plus accentuée, c'est le déséquilibre de la sex-ratio, en faveur de la population masculine. Si les métiers liés à la mer et aux services gouvernementaux sont un monopole masculin, les femmes sont domestiques, blanchisseuses, couturières. Méthodiquement, elles investissent les fonctions strictement urbaines (artisanat, commerce de détail). Or, les données se renversent sur ce point au début du XIX^e siècle ; l'auteur souligne, à juste titre, l'importance des chiffres fournis par les

recensements de la période directoriale, et singulièrement celui de 1797. À Pointe-à-Pitre, à cette date, 62,4 % des femmes sont classées comme « actives », pour 61,2 % des hommes.

Ainsi la pyramide urbaine de départ est schématique, avec des statuts sociaux redoublés et quasiment fossilisés par le système des castes : un sommet masculin blanc très effilé, une base très large, noire et féminine. C'est dans la catégorie intermédiaire que se produit l'évolution la plus significative ; ouvriers et petits marchands, entrepreneurs, blancs, y côtoient quotidiennement les libres de couleur, propriétaires ou non, responsables d'activités multiformes, aux antipodes des clichés traditionnels sur l'indolence de la vie sous les tropiques. Quelques-uns de ces propriétaires de couleur s'introduisent dans les premiers cercles de notabilité, à la faveur d'associations commerciales, de réseaux de voisinage, d'obligations réciproques de services.

En ville, et la différence est considérable avec les habitations de la campagne environnante, le nombre d'esclaves équilibre à peu près celui des libres ; chaque maître a deux ou trois esclaves en moyenne. Faut-il préciser que ces « maîtres » sont tout aussi bien des blancs, que des libres de couleur, et que la part féminine parmi ces derniers n'est pas négligeable ? C'est l'équivalent antillais de la *small holding culture* des villes du sud des États-Unis.

À partir des années 1760, une double dynamique de l'affranchissement va se mettre en place, et fait voler en éclats le cadre rigide du système des castes, à l'égard duquel les administrateurs coloniaux d'Ancien Régime ont toujours eu une attitude ambiguë, fait totalement négligé par les tenants d'une représentation purement idéologique des rapports sociaux coloniaux, alimentée par une lecture littérale du *Code noir*. L'affranchissement économique est plutôt une voie féminine ; un groupe de « libres de fait » se constitue à partir d'une « mère-souche ». La famille prend forme par son intermédiaire, et non par celui du père ; la mère transmet aux descendants les normes culturelles françaises. Les « libres de fait » trouvent à terme l'affranchissement complet, par lequel l'ancien maître devient un « patron » dans une relation monétarisée qui n'exclut pas la réciprocité. Un autre groupe constitutif des « libres de fait » est issu du marronnage urbain, fort éloigné de la charge symbolique qui est aujourd'hui conférée au phénomène. Le fugitif n'est pas un rebelle, mais un individu en quête d'assimilation, qu'il trouve en s'intégrant *de facto* dans le groupe des « libres de fait ».

La deuxième dynamique de l'affranchissement est celle de l'affranchissement militaire. Au cours des guerres du XVIII^e siècle, le commandement eut de plus en plus massivement recours au service armé des esclaves, contre promesse d'affranchissement à la paix. Les évolutions économiques aidant, la guerre de course vient relayer le cabotage ; les conflits révolutionnaires s'inscrivent dans cette évolution, l'apogée de la guerre de course se situant au cours des années 1797-1801, lors de la « quasi-guerre » avec les États-Unis. Les « libres de couleur » sont particulièrement bien représentés au niveau des équipages corsaires, au point de devenir prépondérants dans les métiers de la mer.

La liberté générale, décrétée le 16 pluviôse an II sur fond de création d'une armée révolutionnaire des Antilles en 1794, ne fut qu'une étape supplémentaire, certes de très grande portée symbolique, franchie dans la voie de l'affranchissement militaire, pratiqué depuis quatre décennies au moins. Aussi le désarmement des troupes noires et de couleur était-il le préalable indispensable au rétablissement de l'esclavage en mai 1802. Pourtant, malgré la très dure répression qui accompagne cette restauration coloniale (exécution massives, émigration des « patriotes » de couleur vers Cuba, le Venezuela, la Louisiane), la longue marche vers la liberté de fait par la promotion économique des libres de couleur reprend jusqu'à la deuxième abolition de 1848.

Il y eut bien une révolution sociale aux îles, qui bouleversa la pyramide préétablie. L'émigration, dite « royaliste », a fortement accentué la tendance. Et ce sont les villes

qui en portent témoignage, ou plutôt qui inscrivent la mutation comme une donnée irréversible. Si les « libres de couleur » ne représentent que 5 % à 10 % de la population de la Guadeloupe au début du XIX^e siècle, ils représentent alors entre un tiers et un quart de la population urbaine. La ville antillaise n'est plus cette excroissance fortuite née d'un site favorable aux besoins de la navigation internationale et du grand commerce transatlantique, elle est devenue organisme plurifonctionnel polarisant le changement social, répondant aux besoins d'une croissance de plus en plus endogène : on est passé de *la ville aux îles à la ville dans l'île*, selon le titre emblématique de cette étude.

L'espace urbain dessine une topographie sociale des quartiers, avec une différenciation croissante entre quartiers résidentiels et quartiers de l'artisanat, entre quartiers blancs et quartiers où les libres de couleur sont majoritaires, sans toutefois, à aucun moment, que cette différenciation conduise au ghetto ethnique.

Les nombreux lecteurs qui s'intéressent au renouvellement actuel des recherches sur les colonies pourront tirer profit de cette synthèse, agrémentée de nombreux documents iconographiques qui prolongent le propos. Plus largement, enseignants et chercheurs en matière urbaine, sociale, économique, pourront tirer profit, tant des vues nouvelles qui y sont développées, que des quelque 160 pages d'annexes fournissant des documents inédits, et de plus de 30 pages de références bibliographiques.

Bernard GAINOT

Revolutie en Recht. Revolution and Law. Révolution et Droit. Handelingen van het Colloquium, gehouden in het Paleis der Academiën te Brussel op 18 november 1994, ed. Fred Stevens, *Iuris Scripta Historica XII*, Bruxelles, 2000.

À l'initiative du Comité scientifique pour l'histoire du droit de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, depuis 1990 se tient annuellement un colloque qui traite de l'histoire du droit. Ce volume reproduit ainsi les contributions des six intervenants de la table ronde de 1994 qui avait pour thème la « Révolution et le Droit ». Des contributions qui recouvrent des réalités aussi éloignées qu'hétéroclites, allant du Moyen Âge au Consulat, en passant par la révolte des Pays-Bas (1566-1588), tandis que l'on peut à juste titre s'étonner des relations qu'entretiennent avec l'histoire du droit les réactions populaires à l'exécution de Louis XVI et de Robespierre (M. Senkowska-Gluck, « Les réactions populaires à l'exécution de Louis XVI et de Robespierre », pp. 71-80).

Seules trois des contributions entrent en somme pleinement dans le sujet. P. Villard, président de l'Université René Descartes – Paris V, propose un aperçu des rapports qu'entretiennent les révolutions dix-huitiémistes avec l'évolution du droit et nous rappelle à juste titre l'impact important qu'elles ont eu sur le droit constitutionnel et le droit administratif. Pour ce qui est de la France, l'auteur distingue une évolution qui mène de la destruction à la reconstruction du droit (1789-1791), de l'exception et de l'innovation (1792-1794) à l'esprit de synthèse (1795-1799). Le Directoire n'aurait ainsi pas oublié les grands principes mais, dans un esprit de compromis, aurait tenté de les relier aux devoirs, « véritable fondement de toute la construction juridique » (p. 68). L'œuvre des ministres de l'époque doit être réévaluée en ce qui concerne le droit, car ils ont su en restaurer les fondements et préparer les bases à partir desquelles allait être réalisé le Code civil.

Bien différente est l'approche de Michel Pertué qui se concentre sur le problème de l'exécutif dans les projets constitutionnels de 1793, par où l'auteur poursuit une enquête dont les résultats avaient été publiés dans *Révolution et République. L'exception française* (1994) sous le titre : « Les projets constitutionnels de 1793 ». Ici, il s'agit donc plus précisément d'examiner le rôle conféré au pouvoir exécutif par les équipes de 1793. Cela permet tout d'abord à l'auteur de nier le clivage souvent invoqué à ce sujet entre Gironde et Montagne, de rappeler par exemple que Danton n'était opposé ni à l'élec-

tion de l'exécutif, ni à une certaine vigueur et puissance de celui-ci, contrairement à d'autres Montagnards. Michel Pertué souligne par ailleurs la singularité française par rapport à la république américaine, dont la guerre d'Indépendance a permis de prendre conscience des dangers d'un exécutif trop faible. En France, à l'inverse, la Révolution ne parvint pas à inclure l'autorité dans la Constitution et fut contrainte de la mettre en attente dans une arche sainte, afin de pouvoir affronter les mille et une difficultés de l'an II : « impossibles à combiner, il parut préférable de les faire se succéder (constitution et autorité) dans le temps » (p. 106). Ce qui ne veut certes pas dire que les premiers républicains n'étaient pas conscients de la difficulté à reconstruire un exécutif puissant.

La période étudiée par René Foqué, de l'Université de Louvain et de l'Université Érasme de Rotterdam, n'a plus ces problèmes. L'exécutif entre-temps s'est affermi, en la personne de Bonaparte. Dans le vaste article qu'il consacre à la codification du droit et à la fin de la Révolution, Foqué analyse l'apport de deux acteurs importants en ce domaine : Portalis et Sieyès. Le plus intéressant de cette analyse n'est sans doute pas la biographie assez laborieuse consacrée à Portalis, mais ce qui rapproche ou éloigne celui-ci de Sieyès en matière de droit. Le premier regrette que le droit public l'ait si longtemps emporté sur le droit privé et conseille de le relier au droit naturel (à l'*équité naturelle*), en cas de litige ou de doute ; le second cultive une conception particulière du droit public, en tant que « grand devoir à remplir ». Ou en d'autres termes, le droit public n'est privilégié qu'en tant qu'instrument d'exception, nécessaire pour terminer la Révolution. Après vient l'heure du droit privé. Tout cela mènera à une résurgence d'anciennes traditions juridiques auxquelles viendront s'ajouter de nouveaux ingrédients, inséparables de la société nouvelle.

Malgré la déception engendrée par un contenu qui trahit l'attente suscitée par le titre du recueil, ces trois contributions apportent quelques pistes nouvelles dans l'histoire du droit et la Révolution française, mais, et si l'on me permet de complimenter la revue, mieux vaut consulter le numéro spécial des *A.H.R.F.* (n° 328, avril/juin 2002), où il est vraiment question de la Révolution et du droit et qui présente par ailleurs une excellente bibliographie sur le sujet.

Annie JOURDAN

Ugo BELLAGAMBA, **Les avocats à Marseille : praticiens du droit et acteurs politiques (XVIII^e-XIX^e siècle)**, Aix-en-Provence, PUAM, 2001, 578 p.

Malgré le poids économique et démographique de Marseille, le barreau de cette ville apparaît d'une importance secondaire aux XVIII^e et XIX^e siècles ; c'est qu'il est d'abord le reflet du rôle judiciaire de la cité, qui abrite une modeste sénéchaussée à la fin de l'Ancien Régime et un tribunal de première instance au siècle suivant. Étudier un corps d'avocats de ce type n'est pas une entreprise facile, même si les sources existent ; en l'occurrence, l'ouvrage repose sur les fonds judiciaires des archives des Bouches-du-Rhône, les fonds administratifs de la ville de Marseille et les archives privées de l'Ordre des avocats, très riches pour le XIX^e siècle (délibérations, correspondance, consultations gratuites) et intéressantes pour le XVIII^e, puisque le dernier registre des délibérations (1758-1789) a été conservé.

Dans son livre, l'auteur entreprend une double lecture de l'histoire des avocats de Marseille : professionnelle et politique, individuelle et collective. L'avocat est d'abord envisagé comme un professionnel du droit et un acteur de la vie publique ; l'histoire des défenseurs est proposée sur le long terme et sans hiatus : la période révolutionnaire, en effet, n'est aucunement occultée car même si la « profession » – savante, organisée et structurée par des règles déontologiques – disparaît, les activités de conseil et de défense demeurent. Ugo Bellagamba inscrit le travail de l'avocat dans la vie de sa cité et, à partir de 1789, dans l'espace politique national. Cet engagement professionnel et public est à la fois envisagé sur les plans individuel et collectif, qui conduisent l'auteur à

opposer « l'hétérogénéité de l'action politique » à des « enjeux professionnels qui tendent à l'homogénéité » du corps (pp. 28, 521). La démonstration est claire et bien menée; renforcée par des comparaisons ponctuelles, souvent limitées aux barreaux d'Aix et de la capitale, elle s'inscrit, de fait, dans un ensemble de travaux récents qui pour Limoges (P. Plas, 1997), Grenoble (V. Girard, 1996) ou Paris (D. A. Bell, 1994; L. Karpik, 1995), ont mis en évidence ces différentes figures de l'avocat.

À la fin de l'Ancien Régime, le barreau de la sénéchaussée de Marseille ne compte qu'une trentaine d'avocats actifs, organisés en un « ordre » ou « collège » placé sous l'autorité de deux « syndics » élus annuellement. Chargé de conseiller ou de défendre les plaideurs, voire de les concilier, l'avocat peut également exercer une double profession (avocat-notaire) ou assurer des fonctions de juge, notamment au tribunal de police de la ville. Comme dans de nombreuses communes de province, les avocats de Marseille participent à la gestion de la cité, en tant que consuls ou assesseurs; l'auteur insiste sur l'importance de cette dernière charge qui, depuis le XV^e siècle, permettait à un avocat de défendre les intérêts de la ville (pp. 99-130); remplacé un temps par un « conseil de communauté » (1712-1766), l'assesseur retrouva son titre et ses compétences après de nombreuses réclamations du barreau qui voyait dans cette charge une marque de reconnaissance et d'estime publiques. Malgré une brève suspension (1770), la fonction, qui existait dans d'autres villes méridionales (Aix, Avignon), subsista jusqu'à la Révolution. L'engagement municipal mis à part, les membres du barreau de Marseille paraissent assez éloignés des combats politiques du XVIII^e siècle; les mémoires ou factums cités par l'auteur n'ont rien de subversif et l'abaissement des parlements par Maupeou ne suscita aucune protestation.

La situation change à la veille de la Révolution. Cette fois, le barreau se fait combatif; en mai 1788, l'ordre proteste contre la réforme Lamoignon et en octobre se réjouit de la chute du ministre (pp. 80-81); en 1789, des avocats (Chery, Barbaroux) publient des brochures et participent à la rédaction des doléances, tandis que l'ordre produit son propre cahier. Est-ce le début d'un engagement politique massif des avocats de Marseille? Probablement pas, car l'auteur concentre son regard sur les personnalités de Brémond-Julien et surtout de Barbaroux, qu'il présente comme les seules à jouer un rôle politique pendant la Révolution (p. 184); la prise en compte de la vie des clubs, ou l'étude des personnels des municipalités, des districts ou du département, auraient probablement permis de nuancer cette appréciation. Quoi qu'il en soit, la Révolution apparaît d'abord, aux yeux des avocats, comme une rupture professionnelle; l'auteur revient précisément sur les étapes législatives de ce bouleversement et consacre d'intéressants développements à leur interprétation (pp. 204-227). À Marseille, l'ordre tient sa dernière séance en décembre 1789 et disparaît l'année suivante, en même temps que le titre même d'avocat. Seuls quelques membres du barreau vont continuer à fréquenter les audiences comme « défenseurs officieux ».

Le XIX^e siècle permet une « double reconquête », professionnelle et politique. La réorganisation progressive de l'avocature et de l'ordre, de 1804 à 1810, permet au barreau de Marseille de se reconstruire avec à sa tête, suite au décret impérial de décembre 1810, un « bâtonnier » et un « conseil de discipline ». Le statut d'avocat se fait plus exigeant et plus exclusif; l'auteur étudie la définition progressive d'incompatibilités professionnelles, l'évolution de la déontologie, les tensions avec les avoués provoquées par la recherche d'un monopole de la plaidoirie, les combats de l'ordre pour son autonomie disciplinaire et pour l'indépendance professionnelle. Parallèlement, il montre que l'engagement politique des avocats de Marseille s'affirme au niveau municipal et national; ses analyses se concentrent autour de temps forts (1830, 1848, 1870) ou de quelques affaires (Legre, Bédarrides), et négligent quelque peu la période 1800-1830; elles permettent néanmoins de confirmer l'importance reconnue aux avocats comme acteurs politiques collectifs (1815, 1848) et surtout individuels, U. Bellagamba insistant sur la diversité de leurs parcours et de leurs choix.

Cette belle monographie, issue d'une thèse d'histoire du droit récompensée par le prix Jean Bodin 2001 de la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille, démontre une nouvelle fois la diversité des barreaux d'Ancien Régime et leur uniformisation tardive, provoquée par la rupture révolutionnaire et la législation consulaire et impériale. Les relations ponctuelles entretenues par le barreau de Marseille avec celui de Paris, souvent par l'intermédiaire des avocats d'Aix, montrent aussi le rôle de modèle que joua l'Ordre de la capitale, tant au XVIII^e siècle qu'au siècle suivant, lorsque se construisait la définition de la profession, de sa déontologie, de ses droits et de sa « dignité ».

Hervé LEUWERS

René GREVET, *L'avènement de l'école contemporaine en France (1789-1835)*, Presses Universitaires du Septentrion, 2001, 358 p.

Entre les projets des Constituants de 1789 et les retombées de la loi Guizot sur l'école élémentaire, René Grevet voit l'avènement de l'école contemporaine bien avant la Troisième République et les lois Ferry. Cette vision n'est pas nouvelle. L'ouvrage présente toutefois le mérite d'aborder, en termes de continuité et de ruptures, un demi-siècle de mutations scolaires et de réformes, reliant des régimes aussi différents que les Assemblées révolutionnaires, l'Empire et les restaurations monarchiques. Deux grandes parties structurent l'ensemble. La première, consacrée au rôle de l'État, retrace les débats permanents, les lois fondamentales, la question délicate de la liberté face au monopole public, l'administration et le financement des niveaux d'enseignement, du primaire au supérieur. La seconde traite de la « naissance » de l'école, en termes d'application et de bilans scolaires, de formation et de pratique des instituteurs, de contenu pédagogique, pour terminer par le dualisme scolaire constitutif de l'exception scolaire française jusqu'à nos jours. Chaque thème est envisagé sous l'angle de l'évolution chronologique. La démarche et le projet, considérables, présentent des vertus évidentes et quelques inconvénients (mineurs). La restitution de la place de la Révolution française dans cette périodisation est particulièrement intéressante.

L'école rêvée par les législateurs de la Constituante et de la Convention n'a pu être mise en place sur le terrain. L'idée mixte d'un « échec » de la Révolution mais d'une formulation « contemporaine » des enjeux fondamentaux dans la décennie 1789-1799 – gratuité, obligation, mixité, laïcité, formation des enseignants, liberté – prévaut, assortie de nuances importantes. R. Grevet montre bien le maintien de l'école primaire traditionnelle jusqu'en 1793, les avancées républicaines contrariées de l'an II, le déclin de l'école publique sous le Directoire, compensé par la renaissance des écoles particulières. Si l'intervention croissante de l'État et de l'idéologie engendrent un dualisme scolaire, les anticipations pédagogiques de la Révolution ouvrent un espace de réformes décisif, et le niveau scolaire « national » ne s'est pas effondré, malgré les jugements négatifs et connotés sur la Révolution française. Ni condamnation, ni réhabilitation mais une légitime prudence sur le bilan de la décennie traduisent une démarche pragmatique, sensible aux avancées, aux anticipations comme aux utopies d'une période si complexe. Cependant la Révolution est traitée parfois comme un bloc, alors que d'autres analyses (décalées) laissent deviner l'effort et les demandes de la Convention montagnarde – des communes, des sociétés populaires, des bataillons d'enfants, en cocardes et bonnets rouges –, en contraste du reflux visible de l'école publique en milieu rural sous le Directoire, au détriment des campagnes et de l'enseignement des jeunes filles.

La succession des régimes, du Consulat à la Monarchie de Juillet ne se réduit pas à des phases contrastées de monopole de l'État – par l'Université de 1808, la création d'un ministère pour l'instruction publique en 1824, ou les phases anticléricales de 1828 ou 1831 – et de reconquêtes ecclésiastiques – par les lois de 1816 et de 1824. L'État conserve un rôle majeur, dans les structures, les incitations législatives, la progression du financement, la surveillance et le contrôle des maîtres, jusqu'à l'apogée de la loi Guizot.

Le retour des congrégations, contrarié par les ministères successifs, ne concerne qu'une minorité d'écoles de garçons, une majorité d'écoles de filles, moins de 25 % du total des élèves scolarisés dans tous les cas. R. Grevet montre surtout la double tendance de ce demi-siècle décisif. D'une part, les progrès de l'alphabétisation ont précédé la loi Guizot, dans la mesure où l'on dépasse 50 % d'enfants scolarisés à la fin de la Restauration, 59 % en 1833, quand fonctionnent des écoles dans les trois quarts des communes. De l'autre, l'impulsion donnée par la loi Guizot de 1833 est décisive dans de nombreux domaines, même freinée par le manque d'implication des autorités locales : obligation d'ouvrir des écoles, participation de l'État à la construction et au traitement des instituteurs, vaste consultation et surveillance du corps enseignant. Bien avant les lois de la Troisième République, l'école primaire est devenue une priorité de l'État, de la classe intellectuelle, tandis que les deux écoles coexistent, au sein d'un affrontement des méthodes d'enseignement qui se traduit par le succès final de l'enseignement simultané – inspiré par les Frères des Écoles chrétiennes, moins coûteux et plus efficace ? –, sur l'enseignement mutuel, en vogue dans les années 1816. L'enseignant du primaire devient progressivement un professionnel, un fonctionnaire, plus ou moins surveillé et formé, plus ou moins dépendant des autorités de tutelle, plus ou moins payé et logé selon les régimes, selon le sexe. Des tentatives d'enseignement « intermédiaire » à destination des classes moyennes visent à combler le fossé entre les écoles des élites et celles du peuple. La loi Guizot facilite la promotion des instituteurs « du peuple », leur formation dans les écoles normales, et lance le mouvement de création des mairies-écoles, peu abordé par R. Grevet. Les destinées de l'enseignement secondaire sont retracées dans l'aventure des écoles centrales, comme dans la naissance des lycées, sans apports novateurs particuliers. La précision des données quantitatives – valable pour le supérieur – et la mise en valeur d'un enseignement intermédiaire – par les collèges communaux – sont précieuses, ainsi que l'implication budgétaire de l'État, par le système des bourses, l'aide à la gratuité (les salles d'asile). L'actualité de certains débats de l'époque est impressionnante, en terme de dualisme scolaire, de niveau des élèves et des instituteurs, de méthodes pédagogiques... C'est dire combien la consultation de l'ouvrage de R. Grevet peut apporter aux historiens et aux praticiens de l'enseignement, malgré quelques problèmes de lectures et d'interprétations, que l'on peut signaler plus brièvement.

Le découpage par grands thèmes – législation, administration, application des lois, évolution des instituteurs, pratiques pédagogiques, enseignement secondaire et supérieur, perception – conduit à des développements chronologiques successifs, engendrant des risques de redites et de parcellisation des connaissances : tel projet de loi sera mentionné dans différents chapitres : pour le vote, les dispositions, l'application, les retombées financières et pédagogiques. L'unité profonde et les priorités des régimes successifs s'en trouvent parfois obscurcies. Les inégalités entre les couches sociales, les régions et les sexes sont parfois à recentrer, à remettre en perspective par le lecteur. Certaines conclusions laissent une impression mitigée : l'institutrice républicaine n'a-t-elle pas d'équivalent masculin, alors que les analyses sur l'école de la Révolution laissent deviner d'autres interprétations ? On peut contester telle analyse, tel jugement de valeur sur les dérives des projets déchristianisateurs de l'an II. On peut se demander si un recentrage de l'ouvrage sur la seule école primaire n'aurait pas été plus efficace. La plus grande partie du livre est consacrée au niveau élémentaire, aux pratiques, aux expériences touchant le corps des instituteurs, et les quelque 6 millions de garçons et de filles à scolariser. Mais le lecteur aurait été privé des riches développements sur les écoles centrales du Directoire, expérience originale en termes de matières enseignées, de méthodes et de programmes. Enfin, certains jugements généraux – échec, avancée, indifférence du peuple des campagnes par rapport à l'école – sont formulés parfois à partir d'exemples régionaux singuliers. Mais R. Grevet a souvent multiplié les cas complémentaires pour ne pas risquer ce type de déséquilibre, inhérent à la recherche de pointe.

Il faut souligner enfin l'apport pédagogique de l'ouvrage, lié à la présence de nombreux documents illustrant l'analyse. Tableaux récapitulatifs, encadrés de lois, de projets ou de budgets, citations éclairantes : René Grevet fournit au lecteur une masse de données, d'éléments directement utilisables par les étudiants et les chercheurs. Sa maîtrise des archives est évidente, à la fois nourrie de ses recherches sur le terrain bien balisé du Pas-de-Calais et de la fréquentation des Archives nationales, dont l'inépuisable sous-série F 17 de l'Instruction publique : textes de lois, rapports d'inspecteurs, programmes, réactions d'instituteurs, tableaux comparatifs, cartes... Plus intéressants encore sont les apports statistiques, d'une grande précision, relatifs aux financements, aux effectifs comparés des enseignements public et privé, à la progression des élèves scolarisés. L'auteur développe particulièrement des aspects familiers de sa thèse ou de ses communications scientifiques, relatifs aux relations de l'État et de l'école, à la promotion des institutrices républicaines, au rôle des Idéologues... Il souligne particulièrement le poids respectif de l'administration universitaire – des inspecteurs, des recteurs, des jurys – et des institutions publiques (préfets), ecclésiastiques et locales. Le tout est valorisé par une utilisation judicieuse et sélective de la bibliographie essentielle, et par le recours constant aux sources imprimées – recueils de documents et *Archives parlementaires*. Le style, très didactique, contribue enfin à l'impression d'efficacité et d'utilité de l'ensemble, dont on peut fournir quelques conclusions marquantes.

Les grands manuels de l'histoire de l'enseignement ne sont pas démodés par la parution de l'ouvrage, sur le plan des perspectives et des interprétations, mais ce livre apporte des compléments et des illustrations indispensables à l'utilisation des classiques. La masse impressionnante des archives et des statistiques maîtrisées et restituées par René Grevet emporte cependant l'adhésion. Il sera désormais délicat d'aborder les questions majeures du poids de l'État dans l'enseignement primaire, ou des pratiques pédagogiques des instituteurs sans se référer à cet ouvrage probe, érudit, utile et efficace.

Serge BIANCHI

Yannick MAREC, Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796-1927).

Expériences locales et liaisons nationales, préface de M. Agulhon, Paris, La Documentation française, Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, 2002, 2 vol., 1362 p.

Sous un titre assez modeste Yannick Marec présente un travail, une thèse de doctorat d'État soutenue à Paris I en 1999, qui va bien au-delà d'une monographie locale sur l'organisation de l'assistance de la Révolution à la Troisième République. L'ouvrage se remarque d'abord par l'étendue et la variété des sources sur lesquelles il repose et qui donnent au texte sa saveur concrète et une extrême précision : 4 000 cotes des Archives départementales de Seine-Maritime, les Archives nationales, celles du Centre communal d'action sociale, les manuscrits laissés par divers notables et érudits du XIX^e siècle, la presse locale et les bulletins de nombreuses institutions, sans parler des 740 titres de la bibliographie des travaux. Surtout, si en choisissant Rouen comme terrain d'étude, centre industriel de grande taille (86 700 habitants en 1821), comme le remarque M. Agulhon dans la préface, qui jusqu'à présent a moins retenu l'attention que les chantiers habituels de l'histoire économique et des recherches sur les ouvriers, Saint-Étienne et Mulhouse, ou pour les grandes villes Lille ou Lyon, l'auteur apporte de nouvelles connaissances sur le paupérisme et sur la gestion municipale qui dépassent en portée la capitale de la Normandie. Il a également su replacer ses analyses dans le cadre national, voire international, et évoquer avec force les débats de l'époque concernant les questions de bienfaisance et les attitudes sociales des bourgeoisies dominantes du XIX^e siècle. Constamment dans le livre l'État est présent à côté de la commune, à laquelle revient le premier rôle.

Au moment où commence la thèse, le Directoire, la protection sociale est encore faite d'une série de tentatives plus ou moins généreuses menées par les Assemblées révolutionnaires précédentes, tôt avortées faute de moyens et de temps. Le nouveau

gouvernement essaie de remédier à la crise des hôpitaux due à la saisie de leur patrimoine foncier et, les ordres religieux dissous, au manque de personnel. Il leur rend les biens non encore vendus et leur assure des revenus équivalents à ceux perdus en prenant sur les finances communales et en les alimentant par une partie de l'octroi urbain créé en 1799, tout en limitant leur action aux soins et à l'aide aux pauvres invalides. Ainsi à Rouen la situation des deux hôpitaux de la ville s'améliore, mais elle demeure précaire et ils sont fréquemment au bord du déficit pendant l'Empire alors qu'ils abritent tout de même 2 000 à 3 000 individus. Néanmoins la volonté d'économies budgétaires qui anime préfets et édiles n'entraîne pas, remarque Y. Marec, une diminution de la qualité des soins et de l'accueil des hospitalisés. Pour l'aide aux valides, manquant d'argent, pour désengager l'État le régime s'en remet aux municipalités qui, par la loi de 1796, doivent mettre sur pied des Bureaux de bienfaisance. Sont ainsi créés douze bureaux sous le contrôle du conseil municipal, financés par des taxes urbaines et par la charité privée. Cependant la majeure partie des ressources de la ville destinées à l'assistance va aux « hospices » (les hôpitaux) et là encore, faute de moyens, la parcimonie règne. On limite le nombre des assistés et les secours qui leur sont apportés : en pleine crise économique de 1812, Rouen dispose seulement de 23 000 F pour 3 000 à 5 000 individus.

Sous la Restauration, les hôpitaux continuent à mobiliser l'essentiel des fonds de bienfaisance publique, ce qui n'empêche pas leur équilibre budgétaire de continuer à connaître la fragilité, particulièrement lors de la crise de subsistances de 1817. En dépit de cette difficulté les effectifs du personnel médical sont augmentés grâce aux postes d'« adjoints », « suppléants » et « élèves ». On restreint les dépenses en tentant de limiter les abandons d'enfant par un élargissement de l'aire de placement en nourrice qui devrait décourager les parents de laisser leurs bébés. En 1817-1818 les bureaux de bienfaisance sont réorganisés, correspondant aux paroisses de la ville. Ils seront quatorze avec à leur tête un bureau central présidé par le maire et ils fonctionneront en partie grâce aux quêtes et souscriptions, mais à partir de 1827 le chômage et la hausse des prix tendent la situation. Des institutions nouvelles sont créées : lié aux hospices suivant la loi de 1826 un *Mont de Piété* prêtant à un maximum de 12 % au lieu de plus de 20 %, taux courant en la matière ; d'initiative locale est par contre la fondation en 1820 d'une Caisse d'Épargne destinée à attirer les ouvriers et lancée par une souscription couverte par les notables. Par ailleurs chaque dépression, en 1817, 1821, suscite comme dans l'Ancien Régime l'ouverture d'ateliers de charité municipaux pour quelques mois.

Sous la Monarchie de Juillet cet ensemble presque achevé d'organismes basés sur la bienfaisance communale, fonctionne sous la direction d'Henri Barbet maire de la ville pendant dix-sept ans, représentant typique de la bourgeoisie d'affaires. Sous son impulsion les ateliers de charité deviennent permanents en même temps que la mendicité est pourchassée afin de réduire les candidats aux diverses formes de secours. Un long conflit marque les relations entre la mairie et les administrateurs des bureaux de bienfaisance en majorité catholiques et proches du régime de Charles X, la ville reprochant à ces derniers une distribution d'aides à des indigents qu'ils compteraient trop largement. En 1847, 3 203 familles, dont plus de 30 % d'ouvriers, sont secourues, ce qui est effectivement important mais se justifie par la conjoncture économique. Autre signe de la misère : les sociétés de secours mutuel n'ont souvent qu'une existence éphémère et la Caisse d'Épargne vers 1840 ne compte que 30-32 % d'ouvriers parmi ses déposants.

Le livre de Y. Marec déborde de beaucoup le champ chronologique des *A.H.R.F.* : plus de 1000 pages de développement portent sur la période 1848-1927. Il faut particulièrement signaler sous la République triomphante, dans les années 1880, l'achèvement de ce « système rouennais » combinant sous la direction de la municipalité les hospices et l'aide à domicile, l'assistance sociale et une assistance de plus en plus médicalisée. Il paraît alors relativement complet mais s'il fait progresser l'efficacité sanitaire des hôpitaux il ne répond pas à la question du chômage. Il s'accompagne d'une volonté d'encadrement des bénéficiaires par le fichage et les visites à domicile et constitue un champ

clos de luttes entre les factions de l'élite dirigeante. Remarquable aussi est l'apport de Y. Marec à l'histoire politique : les régimes passent mais il y a depuis la Restauration et même depuis le Directoire une certaine continuité, les républicains bourgeois se distinguant toutefois par un souci à la fois de philanthropie et d'intégration plus discutable des déshérités à la cité nouvelle qu'ils entendent bâtir. Enfin montrant que la France, quoiqu'avec des institutions différentes, n'est pas partout en retard sur l'Allemagne de Bismarck, l'ouvrage contribue à approfondir la réflexion sur le thème à la mode, inspiré par P. Rosanvallon, de l'« État-Providence » qui apparaît bien ici comme n'étant pas le seul système de protection sociale qui ait été mis en place aux XIX^e et XX^e siècles. Il s'agit donc d'un grand travail qui fait réfléchir loin.

Guy LEMARCHAND

Bernard ALLEMANDOU, Jean-Jacques LE PENNEC, **Les orphelins, enfants de la Patrie**, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2002, 271 p.

L'ouvrage peut surprendre l'historien de formation. Rédigé par deux médecins, il poursuit une aventure commencée en 1991 avec la sortie d'un premier volume intitulé *La naissance de l'aide sociale à l'enfance à Bordeaux sous l'Ancien Régime*. À terme, le projet de cette histoire générale de l'aide sociale à Bordeaux devrait mener les auteurs jusqu'à l'époque contemporaine. Un travail rare et une ténacité exemplaire.

Insérée dans un programme de recherche sur « La municipalisation des politiques de Santé » placé sous la responsabilité de Jean-Claude Guyot, professeur de sociologie à Bordeaux 2, l'étude a l'ambition d'être exploitable par les travailleurs sociaux ou les élèves en formation du secteur concerné. Empruntant ses concepts à la sociologie des organisations et mobilisant des grilles de lecture empruntées au travail social, l'équipe explore le temps, soucieuse qu'elle est, au milieu de quelques digressions ou curiosités, de rendre compte des cheminements aboutissant à l'actuelle structuration de « l'enfance en marge ».

S'appuyant sur un certain nombre de lectures de référence (avec quelques oublis qu'on peut regretter), les auteurs ont mis à jour une documentation précieuse qui vient confirmer mais également enrichir notre connaissance du sujet.

La période révolutionnaire, comme crise majeure de notre histoire, ne pouvait que passionner Bernard Allemandou et Jean-Jacques Le Pennec dans une enquête portant sur la manière dont la société compose une réponse sociale au problème posé par l'enfance en marge. La question qu'ils posent est commune mais centrale : la Révolution a-t-elle changé le sort réservé aux enfants trouvés et les institutions les prenant en charge ? Le mérite est d'essayer de mesurer à l'échelon local ce qui fait continuité et rupture avec l'Ancien Régime.

L'histoire institutionnelle est menée de façon classique, qui insiste sur la désorganisation née des nouveaux principes administratifs et des désordres politiques. Les auteurs ont réalisé un réel travail sur archives à partir de fonds concernant l'hôpital de la Manufacture des enfants transformé en hospice des enfants de la Patrie. Avec difficulté et un absentéisme endémique des administrateurs de l'hospice, c'est la naissance d'une gestion de type administratif, où toutes les tâches sont répertoriées, qui décide du sort de l'institution. La situation s'éclaircit avec la loi du 16 vendémiaire an V qui place l'hospice sous l'autorité de la commission administrative des hospices de la ville. Au plan institutionnel, les auteurs nous confirment l'échec de la centralisation révolutionnaire justifiant que, à la fin du Directoire, on en revienne au principe d'une gestion municipale et d'un financement local par le rétablissement de l'octroi.

L'imbraglio administratif, les difficultés financières qui, par exemple, obligent le trésorier à faire des avances sur ses fonds propres ont certainement joué au profit des sœurs, élément stable jusqu'en décembre 1794. Avant cette date et bien après le décret

du 18 août 1792 qui supprime les congrégations, les administrateurs ne peuvent ou ne veulent régler le problème des sœurs au sein de l'hospice.

Les auteurs ne s'arrêtent pas sur un simple constat d'échec des révolutionnaires dans l'organisation de « l'aide sociale » à l'enfance. Ils tentent d'identifier « une révolution culturelle » dans la représentation de l'enfance en marge, ici l'enfance exposée. Dans un monde en crise, ils font émerger de leurs sources normatives un nouvel idéal et ils s'interrogent pour savoir si l'idéal a transformé le réel de l'institution mais également des familles.

La Révolution fait accéder les enfants abandonnés à un statut fixé par la loi. Le préjugé de bâtardise est refoulé. Objets d'une nouvelle considération, ils deviennent les orphelins de la patrie, susceptibles d'être adoptés. Expression de la Nation, cette décision reflète une histoire particulière accrochée aux événements. Elle en dit long sur l'idée d'État. Elle appartient également à une histoire plus profonde d'une modernisation des représentations de l'autre et plus particulièrement d'un sentiment d'enfance en pleine refondation.

Les transformations sur le réel sont difficiles à saisir. À côté de quelques déclarations de principe des administrateurs, la mortalité terrible des enfants relativise l'emprise de cette considération. Cette situation ne désarçonne pas les auteurs qui traquent les signes de cette révolution culturelle dans les pratiques parentales et dans le rôle de l'institution. Observant une croissance relative des abandons à Bordeaux, ils relèvent la part des enfants légitimes dans la population abandonnée et, à travers les opérations de restitution aux familles, ils identifient un nouvel usage social de l'institution, qui transformerait l'établissement de lieu de renfermement structuré par la honte en un lieu pouvant davantage être conçu comme un établissement de placement temporaire.

Les signes sont intéressants même s'ils demandent à être relativisés. Ils mériteraient d'être appuyés par d'autres exemples et d'autres études. Le prochain volet est attendu.

Pascale QUINCY-LEFEBVRE

Othmar KEEL, *L'avènement de la clinique moderne en Europe 1750-1815*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, 2001, 542 p.

Déjà connu pour ses études sur l'histoire de la médecine (travaux sur Cabanis en particulier), Othmar Keel nous offre ici une synthèse riche et décapante des différentes thèses qu'il défend depuis plusieurs années. Prenant le contre-pied des interprétations traditionnelles (Foucault, Ackerknecht) concernant la naissance de la médecine clinique, il met en cause le rôle joué par l'institutionnalisation et le personnel de l'École de santé de Paris créée en 1794 dans le processus d'émergence de la médecine « moderne » fondée sur le paradigme anatomolocaliste et sur de nouvelles pratiques thérapeutiques qui rompent avec l'approche nosologique. S'appuyant sur une approche comparatiste prenant en compte l'évolution des différentes médecines en Europe (particulièrement en Allemagne, en Angleterre, en Autriche et en Italie – l'Espagne pourtant importante est ignorée) dans une période longue (1750-1830), il montre comment la médecine clinique a émergé progressivement hors de France, bien avant la Révolution, et s'est développée hors de l'École de santé, objet, selon lui, d'une véritable « histoire mythologique ».

La première partie de l'ouvrage est consacrée à l'analyse des cadres politiques, sociaux, et institutionnels (« Politiques, institutions et pratiques ») qui ont rendu possible l'émergence des concepts et des pratiques à partir desquels se formalise progressivement la clinique moderne en Europe à partir des années 1750. L'auteur rappelle (chapitre 1) l'importance des politiques menées par les États (dans le cadre de

politiques populationnistes, hygiénistes ou mercantilistes) et le rôle joué par certaines institutions (Académie de Chirurgie en France ; Académie de médecine-chirurgie créée en 1785 par Joseph II) dans la transformation du « regard » médical. Il insiste particulièrement sur les structures d'assistance et de répression créées par les autorités publiques ou par les élites sociales (*workhouses* en Angleterre; maternités; structures philanthropiques...), mettant ainsi l'accent sur la nécessité de déplacer l'analyse sur des structures qui, n'ayant pas forcément un statut proprement universitaire, ont néanmoins occupé une place essentielle dans la dynamique de production et de diffusion de la clinique « moderne ». La thèse la plus originale – et la plus « iconoclaste » – est de montrer que – contrairement aux affirmations de Foucault – on assiste à une véritable « médicalisation » de l'hôpital de l'Ancien Régime (à Paris, mais aussi à Berlin, Pavie, Copenhague, Vienne), un phénomène que l'auteur étudie précisément à travers, par exemple, la distinction progressivement établie entre les « pauvres » et les « malades » ou les nombreux débats portant sur le nombre optimal de lits permettant la mise en place de nouveaux outils d'observation des malades et d'accumulation du savoir comme la pratique des statistiques médicales. Pour l'auteur, les différents lieux de l'assistance et de répression (publics ou privés) mis en place sous l'Ancien Régime doivent être considérés comme les véritables « laboratoires » de la clinique moderne, ayant permis l'émergence et la diffusion (à travers les cours plus ou moins « formels » donnés dans les hôpitaux par exemple) de nouveaux concepts et pratiques en rupture avec les approches hipocrato-nosologistes. Le rapprochement entre la médecine et la chirurgie, objet du chapitre 2, est ainsi mené, à l'intérieur des hôpitaux dès les années 1720-1730 et est systématisé et diffusé par l'Anglais John Hunter (1728-1793) qui s'attache à l'approche tissulaire et rompt avec l'approche essentialiste de la maladie. Il insiste également sur l'importance jouée par la médecine et les hôpitaux militaires (chapitre 3) qui connaissent également dès les années 1770 une réelle médicalisation. Il s'avère à la lecture de cette partie que les conditions épistémologiques et institutionnelles du développement de la médecine clinique étaient largement mises en place hors de France et bien avant la Révolution (« on pourrait dire que la médecine clinique [d'hôpital] préexiste comme mode d'enseignement académique et officiel », p. 116). Selon lui, les Thermidoriens et les professeurs de l'École de santé de Paris n'ont rien inventé. Les « origines » de la médecine clinique doivent être repoussées dans le temps et recherchées dans d'autres espaces géographiques. Plus encore, l'auteur affirme (p. 54) que, face aux difficultés politiques, sociales et économiques qui caractérisent la période directoriale, le développement de la médecine clinique en France est très en retard par rapport aux autres pays européens.

Cette thèse est développée et confirmée dans la seconde partie de l'ouvrage consacrée à l'étude de l'émergence des théories et des concepts de la médecine clinique (« Concepts, techniques et méthodes »). Comme dans la première partie, l'auteur montre que, bien avant la création des chaires de l'École de santé, les différentes théories susceptibles de rendre possible le déplacement du regard médical (passage du paradigme humoral au paradigme organiciste, puis au paradigme tissulaire) apparaissent en Europe dès la seconde moitié du XVIII^e siècle. Analysant les conditions d'émergence du concept de tissu (qui marque la naissance de l'anatomie générale et de l'histopathologie à partir de la prise en compte des effets morbides considérés, non seulement au niveau des organes et des symptômes, mais aussi des tissus et de leurs lésions), il étudie avec précision (chapitres 5-7) l'émergence du diagnostic physique et du paradigme anatomolocaliste fondé sur la prise en compte des lésions des tissus comme objets thérapeutiques. Dans cette « nouvelle géographie du corps humain », il rappelle le rôle évident de l'anatomie pathologique de Morgagni, des travaux de Haller sur l'irritabilité, de ceux de Hunter sur les inflammations des tissus et des nouvelles pratiques mises en place par les médecins de l'École de Vienne (en particulier la percussion thoracique formalisée et diffusée par Auenburger). Pour l'auteur (chapitre 8), les médecins français (Pinel, Bichat influencés par la méthode d'analyse condillacienne)

n'ont donc rien inventé et se sont contentés de reprendre des fondements établis avant eux et diffusés en France dans la seconde moitié du siècle. Pour l'auteur, il faut ainsi mettre en cause l'histoire « mythologique » de la médecine française et le roman des origines écrit par les médecins français eux-mêmes pour légitimer les institutions mises en place par la Révolution (chapitre 11); il rompt ainsi la relation établie entre « révolution politique » et « révolution histopathologique ». Il montre d'ailleurs (chapitre 12) que, dans la première moitié du XIX^e siècle, l'approche anatomopathologique a continué de se développer partout en Europe et particulièrement en Angleterre, montrant encore que le développement de la médecine clinique était en quelque sorte autonome et indépendant de l'institutionnalisation universitaire du savoir médical mis en place en France à partir de 1794 : « Tout comme en France, la pathologie anatomique-tissulaire s'est développée en Grande Bretagne au XIX^e siècle en dehors de certaines corporations ou institutions d'enseignement officielles » (p. 420).

On peut être séduit par cette démonstration qui a pour mérite de remettre à plat un certain nombre d'évidences et, plus généralement, de pointer le doigt sur le difficile problème de la place accordée aux « pères fondateurs » dans l'histoire des sciences. Pour cela, nous ne pouvons que nous féliciter de la suite annoncée par l'auteur d'une étude de l'histoire de la médecine européenne pour les années 1815-1850. L'approche comparatiste et chronologique qui met en lumière le jeu des interactions entre les différents espaces de la médecine européenne mérite également d'être saluée. On peut néanmoins interroger l'auteur sur plusieurs points. On regrette le silence qui pèse sur le rôle joué par la médecine militaire sous la Révolution, comme si, à force de vouloir prouver le « retard » de la médecine française face aux « avancées » européennes, l'auteur voulait occulter un phénomène pourtant majeur dans le développement de la médecine clinique en France. On peut regretter également le regard un peu systématique porté sur « la » médecine française présentée trop souvent comme un « bloc ». L'auteur ne fait jamais référence aux nombreux débats et conflits qui caractérisent le monde médical en France durant la seconde moitié du XVIII^e siècle alors que leur prise en compte aurait sans doute permis de préciser les enjeux (épistémologiques, mais aussi politiques et sociaux) qui se cristallisent autour de l'émergence et de la diffusion des concepts et des pratiques de la clinique. Mais la question centrale touche sans doute à la thèse même du livre : quand peut-on véritablement parler d'une « introduction » de la médecine clinique en Europe ? Le problème renvoie aux difficultés plus générales à appréhender cette notion « d'introduction » de nouvelles formes de savoirs en histoire des sciences. L'auteur ne cesse d'affirmer que la médecine clinique émerge hors des cadres universitaires, c'est-à-dire bien avant la création des chaires d'enseignement mises en place au sein de l'École de santé de Paris, création qui entraîne une disciplinarisation des différents domaines de connaissances médicales. Or, cette affirmation – posée comme évidente dès le début de l'ouvrage – pose problème. Certes, si l'on ne peut nier que les médecins français de la Révolution héritent de théories et de pratiques largement mises en place avant eux, on peut se demander si leurs travaux – rendus justement possibles par l'institutionnalisation et la disciplinarisation – n'ont pas été de systématiser ces différents concepts et théories afin de leur donner une cohérence qui n'existait pas auparavant. Ainsi, si les conditions de possibilités de l'émergence de la médecine clinique existaient bien avant la Révolution et hors de France (qui pourrait prétendre le contraire ?), il n'en reste pas moins que la création de l'École de santé constitue une étape centrale dans le processus de formalisation et d'introduction de la médecine clinique en Europe. À force de vouloir s'attaquer aux interprétations traditionnelles, l'auteur oublie sans conteste de s'interroger plus précisément sur ce processus d'introduction et semble s'en tenir parfois à un discours polémique qui réduit la portée de son analyse (sur ce point, il est très curieux que l'auteur n'applique pas le même régime de critique aux textes écrits par les médecins français et par les médecins allemands, anglais ou italiens...).

À bien des égards, cette étude – qui encore une fois apportera de nombreux éléments à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la médecine – reste finalement très traditionnelle, cantonnée à une histoire des idées dont il ne saurait être question de se détourner, mais qu'il faut incontestablement enrichir par de nouveaux outils d'analyse au risque de tomber dans une « dérive » – malheureusement trop actuelle – consistant à nier le fait que la Révolution constitue bel et bien une rupture dans l'histoire des savoirs. Ce livre est ainsi une occasion de réaffirmer la nécessité de lier plus étroitement l'histoire sociale et politique à l'histoire des sciences.

Jean-Luc CHAPPEY

Jacques-Olivier BOUDON (dir.), **Brumaire. La prise du pouvoir de Bonaparte**, Paris, Collection de l'Institut Napoléon, Éditions SPM, 2001, 180 p.

L'Institut Napoléon vient de se doter d'une collection d'ouvrages qui a pour vocation, comme nous le rappelle Jacques-Olivier Boudon, son président, « d'accueillir des travaux de qualité sur l'histoire de l'Empire ». Ce premier numéro rassemble les onze communications d'un colloque tenu en novembre 1999 autour de la prise du pouvoir de Bonaparte le 18 Brumaire an VIII.

Dans un premier article, Nicole Gotteri s'attache à évoquer l'esprit public à Paris avant le coup d'État. Pour cela, elle dispose d'une source précieuse : les archives de la Statistique personnelle et morale de la Police générale, une source que n'avait pas utilisée A. Aulard pour son recueil de documents, *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire* (Paris, 1902) et qu'elle croise, comme il se doit, avec l'ouvrage précité mais également avec les Mémoires et les témoignages de quelques hommes du temps. Se reflètent à la lecture de son étude, l'intérêt de la population parisienne pour la guerre et ses effets, l'inquiétude face à la conscription, les difficultés économiques, le désenchantement politique et la mauvaise opinion des Conseils. Apparaissent aussi les réactions exacerbées des royalistes et des jacobins qui en appellent au soulèvement. Finalement, le tableau ainsi dressé est assez conforme à ce que nous en connaissons, même si l'auteur insiste en conclusion sur l'image plutôt positive du futur empereur auprès de l'opinion publique. Toutefois, par manque d'une préalable critique des rapports anonymes des « mouches » qui constituent, avec leurs inévitables lacunes, l'essentiel de ses sources, N. Gotteri accorde à ces témoignages une valeur de preuve qu'il serait souhaitable de nuancer en raison des manigances et des fausses rumeurs diffusées par le Bureau central afin de préparer « les esprits à l'annonce d'un complot jacobin qui justifiera le transfert des Conseils à Saint-Cloud » comme l'indique Jean Tulard dans un article concis sur la police et le coup d'État. Mêmes remarques concernant l'étude d'Hervé-Just Favier qui analyse le témoignage plutôt favorable sur le 18 Brumaire d'un avocat parisien, Billecoq, homme du juste milieu aux tendances conservatrices. Le général Schmitt, quant à lui, observe le parcours de Joubert avant le coup d'État, l'aide qu'il apporta à Sieyès afin d'évincer La Revellière-Lépeaux et Merlin et le recours qu'il aurait pu devenir en novembre 1799, s'il n'avait été tué à Novi. Bataille perdue, nous explique-t-on, en raison de l'arrivée tardive du jeune général qui préféra aller se marier plutôt que de rejoindre rapidement ses troupes ! Georges Poisson reprend le dossier du déroulement des 18 et 19 Brumaire, pourtant déjà largement visité avant lui, mais sous l'angle de la configuration architecturale du Château de St-Cloud, acheté par Marie-Antoinette en 1785. Le récit détaillé des deux journées prend, grâce au style et aux connaissances précises de l'auteur, une allure de pièce de théâtre dramatique dans laquelle les acteurs se comportent comme de véritables cabots. Enfin, Thierry Lentz clôt cette première partie consacrée au « coup d'État, à ses préparatifs, ses lieux et ses acteurs » par un tableau des « brumairiens », parti disparate, mêlant pêle-mêle, républicains modérés et monarchistes sans roi, idéologues, hommes d'affaires ou encore quelques « animaux politiques » aux crocs acérés. Ce groupe hétéroclite se réunit pour la circonstance autour de Bonaparte, mais surtout grâce au soutien de sa famille qui prit

une part non négligeable dans la préparation du coup d'État qui, nous rappelle l'auteur, ne peut être assimilé ni à un pronunciamiento, ni à un simple putsch. Pour l'Europe, en revanche, il s'agit, d'après Michel Kerautet, d'un énième avatar d'une République dont on cerne avec difficulté les ressorts et les aboutissants. Bonaparte possède un capital de sympathie étonnamment élevé et les capitales européennes attendent d'en savoir plus sur ses décisions avant de se manifester. Certains pensent qu'il veut rétablir la monarchie, d'autres voient en lui un restaurateur de « la liberté, l'égalité, la sûreté et la propriété » (p. 103), bref, un « grand homme » selon Marie-Caroline de Naples, susceptible d'amener la paix en Europe et de rétablir l'ordre en France. Toutefois, la paix proposée aux Anglais est refusée et suscite de nombreux débats publics qui indiquent que « l'Angleterre n'est pas unanime » (p. 104). Sans procéder à un débat public, l'Autriche rejoint cette même position anglaise, la Prusse, quant à elle, est plus nuancée et la Russie, nous rappelle l'auteur, imprévisible.

Cet article bien informé ouvre la seconde partie de l'ouvrage consacré aux « Échos, représentations et mémoire du coup d'État ». Barthélémy Jobert propose à sa suite, un retour iconographique sur l'événement à partir principalement des estampes. Il relève la relative rareté des images contemporaines au coup d'État qui évoquent, pour la plupart, « la scène des poignards » favorisant ainsi l'accent dramatique de l'événement mais également la diffusion de la légende. Cette légende aura une vie bien longue dans les esprits car bien que le tableau de Bouchot pour le Salon de 1840 omette les poignards, ils y sont pourtant présents pour le conservateur du Musée de Versailles dans un commentaire du tableau en 1860 ! Comme l'indique Bruno Foucart dans son excellent article sur les images du coup d'État et la formation de la légende, les poignards « sont invisibles mais apparaissent. On ne cessera de les voir dans la toile de Bouchot » (p. 140) qui institue une nouvelle matrice visuelle bientôt reprise dans les illustrations et qui « semble, depuis cent cinquante ans, avoir fixé l'iconographie moderne du 18 Brumaire » (p. 146). Les deux dernières contributions, respectivement de Bertrand Joly et de Jacques-Olivier Boudon, s'intéressent elles aussi au devenir du coup d'État, l'un par l'intermédiaire des (non) célébrations de son premier centenaire, l'autre au travers de son historiographie. En 1899, le parti Bonapartiste est tiraillé entre la droite et la gauche et a perdu énormément de son influence politique. En outre, le prince Victor se satisfait de son rôle de prétendant et, lucide sur les rapports de force existants, ne souhaite pas raviver le souvenir d'un événement à double détente. D'autant que, comme le précise Jacques-Olivier Boudon, le 18 Brumaire de « Napoléon le petit » va bientôt s'affirmer comme l'archétype du coup d'État, et lorsqu'on veut dénoncer, « dans le débat politique, une tentative de coup d'État, c'est au 2 décembre 1851 que l'on se réfère plutôt qu'au 18 Brumaire » (p. 172). Le premier coup d'État bonapartiste garde donc toujours une partie de son mystère même si cet ouvrage participe activement à sa compréhension.

Pascal DUPUY

Alain PILLEPICH, **Milan, capitale napoléonienne. 1800-1814**, préface de Jean Tulard.

Publié avec le concours de la Fondation Napoléon, Paris, Lettrage Distribution, 2001, 734 p.

Cet ouvrage est le texte d'une thèse soutenue en 1997, en Sorbonne, pour le doctorat d'État es lettres, par Alain Pillepich. L'auteur s'est interrogé sur l'impact laissé par « la rencontre momentanée d'une ville modelée par vingt siècles d'histoire et d'un mouvement étranger de rénovation politico-sociale » incarné par l'arrivée de Bonaparte. Aussi est-ce en qualité de capitale d'un nouvel État que l'auteur entend saisir, dans cette ville devenue napoléonienne, le degré de fusion entre tradition et nouveauté, italianité et francisation, au travers de trois parties : après avoir décrit le processus de création d'une capitale, il s'emploie à démontrer que cette révolution projetée est imparfaite ; dans une troisième partie, les raisons de la stabilisation

manquée du régime sont analysées. Si Alain Pillepich ne s'interdit l'investigation d'aucun domaine, il faut bien convenir que tout ce qui concerne les structures institutionnelles, l'aménagement de l'espace milanais ou encore les aspirations de l'élite politique et culturelle, est mieux traité que les aspects démographiques ou conscriptionnels ; le petit peuple apparaît peu.

L'analyse de la composition des ministères et des administrations publiques est remarquablement faite. L'auteur montre que les fonctionnaires ont été presque exclusivement recrutés parmi les Italiens, avec un soin particulier pour y employer de préférence ceux qui étaient natifs des régions composant désormais le royaume d'Italie. Les ministres sont tous italiens, à une exception près, celle du ministère de la Guerre dont les bureaux sont aussi les seuls à être peuplés d'un assez nombreux personnel français. Quant aux fonctions locales, elles sont exclusivement italiennes, tout en se calquant strictement sur le modèle français. Concernant la rédaction et l'application des codes inspirés des modèles français, ou encore la création de l'ordre de la Couronne de fer et de la nouvelle noblesse, Alain Pillepich reprend des travaux antérieurs, tout en apportant du neuf dans l'ordre de la statistique, permettant de mieux saisir l'importance respective des militaires, fonctionnaires, propriétaires et industriels, parmi les décorés et anoblis.

L'approche économique est particulièrement intéressante, même si on peut regretter que l'auteur n'ait pas poussé ses investigations plus loin. Alain Pillepich démonte la thèse fréquemment soutenue selon laquelle la domination napoléonienne aurait transformé l'Italie en colonie agricole. « Les hauts fonctionnaires ou industriels français, [écrit-il] quelles qu'aient été leurs intentions, n'ont pu détruire ni une sidérurgie, ni une industrie lainière quasi inexistantes, ni causer des dommages irréparables à des industries de la soie et du coton au développement modéré ». Il n'y a donc pas eu grand changement par rapport à un XVIII^e siècle qui avait vu un essor de la production de soie grège dont le Milanais restait très largement exportateur, à l'époque française. La coupure d'avec les pays d'Europe centrale était compensée par le développement du marché intérieur et les échanges avec la France. De sorte que Milan, jusqu'en 1810, profite au contraire de sa situation sur le grand axe de circulation intérieur à l'Empire et ne connaît pas les vicissitudes des ports maritimes.

La partie de l'ouvrage la plus neuve et la plus réussie est celle qu'Alain Pillepich consacre à l'urbanisme et à la vie culturelle. L'auteur connaît si bien Milan qu'il peut entraîner le lecteur dans le dédale de ses quartiers et de ses rues – dédale dans lequel le lecteur n'a garde de se perdre, grâce à la série de plans qui viennent illustrer le propos sur les projets et réalisations urbanistiques. La vie culturelle est fort bien évoquée au travers des théâtres, de l'opéra et des compositeurs les plus appréciés des Milanais. Une abondante information est donnée sur les associations théâtrales, les fêtes publiques et leur symbolique. Presse et librairie sont étroitement surveillées par un « bureau de la liberté de la presse » qui exerce une censure préalable. Cela n'empêche cependant pas une vie associative de survivre, à la condition expresse de n'avoir aucun but politique et de ne s'adonner qu'à des activités mondaines ou littéraires. La diffusion de la langue italienne, demeurée celle de l'administration, est encouragée par le gouvernement au travers de l'éducation et de l'édition.

Voilà donc une monographie qui rendra de grands services, parce qu'elle donne aux faits toute leur valeur, grâce à une connaissance approfondie des archives et des diverses sources, et qu'elle établit un bilan sans complaisance ni acrimonie de l'impact napoléonien sur cette très ancienne cité italienne ; le tout dans une approche originale qui n'emprunte rien aux lieux communs.

Josiane BOURGUET-ROUYEYRE

La plume et le sabre. Hommages offerts à Jean-Paul Bertaud, textes réunis par Michel BIARD, Annie CRÉPIN, Bernard GAINOT, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 552 p.

Publiés à l'occasion de son départ à la retraite mais non pas à l'inactivité comme en témoigne la parution récente sous sa plume de *La presse et le pouvoir de Louis XIII à Napoléon* (2000) et du *duc d'Enghien* (2001), ces Mélanges en l'honneur de J.-P. Bertaud montrent le rayonnement des travaux du professeur à la Sorbonne qui fut déjà dans les années 1970 un des piliers du séminaire d'histoire de la Révolution, lequel marqua son époque comme le rappelle C. Mazauric dans une note initiale. J.-P. Bertaud est aussi un grand dévoreur d'archives qui ne refusa pour autant jamais d'assumer les indispensables tâches d'enseignement et de direction d'étudiants ainsi que d'administration, comme le relèvent deux de ses premiers diplômés d'études supérieures de 1970, A. Destouches et F. Leca. Mais en même temps ce volume, selon M. Vovelle, montre que depuis le Bicentenaire, la recherche sur la période révolutionnaire n'est pas close, des chantiers nouveaux ont été ouverts, particulièrement sur le Consulat et l'Empire sur lesquels J.-P. Bertaud a beaucoup travaillé, et en France et à l'étranger le débat sur la signification et la portée de 1789-1815 n'est pas terminé, en dépit de ce que F. Furet croyait pouvoir annoncer.

La bibliographie de ses multiples publications dressée, les maîtres d'œuvre de l'ouvrage, en fonction des centres d'intérêt principaux de J.-P. Bertaud, ont défini trois thèmes qui regroupent les articles de ses amis et élèves. Le premier concerne la presse. Avant la Révolution les ecclésiastiques y tiennent une place importante : 28.5 % des 782 journalistes du XVIII^e siècle recensés ont peu ou prou appartenu à l'Église (J. Sgard). Depuis R. Estival on sait que la production des livres au contraire de celle des périodiques baisse nettement de 1789 à 1794 pour ne se relever qu'en 1798-1800 de même que, cette fois, celle des journaux; cette différence première peut s'expliquer entre autres par le besoin de nouvelles fraîches dans la précipitation des événements, l'aguisement des luttes de partis et l'ouverture du journal au divertissement alors que le livre a du mal à réagir vite aux circonstances (O. Elyada). Dès l'année 1789 la presse se politise : les informations politiques nationales apparaissent dans les titres anciens jusque là a-politiques et des journaux nouvellement créés affichent dès l'été des opinions résolument proclamées, même contre-révolutionnaires pour quelques-uns (P. Rétat). Évidemment la polémique tient une place importante, et s'il est vrai que chaque camp parmi les journaux a son propre vocabulaire, la tendance est à imputer à l'adversaire un langage particulier, ce qui durcit le combat (J. Guilhaumou). Certains hommes politiques se sont fait un nom d'abord par leurs articles, tel le futur girondin Garat, collaborateur à partir de 1781 au *Journal de Paris*, rédacteur politique dans le même périodique et ardent patriote à partir de mai 1789, jusqu'à ce que les propriétaires modérés de la publication le licencient en septembre 1791 (W. Murray). Le succès des journaux ne dépend pas que du talent de leurs rédacteurs. La comparaison entre les titres ayant vécu au moins trois mois dans deux grandes villes, Rouen et Bordeaux, montre que si la proximité de Paris permet d'avoir rapidement des informations tout en obligeant à développer le local dans le journal de la ville, l'éloignement de la capitale fragilise la presse du lieu et avantage les publications parisiennes (É. Wauters). Pour la presse de Paris, d'après l'exemple de la *Gazette de France* et du *Courrier des départements*, jouent également l'étendue et le fonctionnement du réseau des dépositaires provinciaux; en outre les mouvements des paiements entre lecteurs abonnés au mois, dépositaires et siège central sont souvent irréguliers (G. Feyel). Le cas du *Courrier de Strasbourg* en 1791-1793 indique que certaines feuilles peuvent trouver un débouché précieux dans la *Société des Amis de la Constitution* locale (H. Gough). Il n'empêche que dans certaines régions comme la Nièvre, les journaux du cru ont du mal à vivre et les imprimeurs travaillent surtout grâce aux commandes publiques (A. Bailly). Le théâtre peut constituer un thème important du contenu des journaux : la *Chronique de Paris* à partir de sa fondation en août 1789 rend compte régulièrement de la vie des salles

parisiennes, annonçant les programmes, critiquant les pièces et les acteurs et rendant compte des manifestations du public (M. Biard). Sous le Consulat l'*Almanach des muses* et la *Nouvelle lorgnette des spectacles* sont modérés et conformistes, le second surtout nettement élitiste (Ph. Bourdin). Après la Révolution, en province, c'est dans les débuts de la Monarchie de Juillet que reparaissent des journaux de gauche libérale, tel le *Précurseur de Lyon* (1826-1834) qui, prêchant la conciliation lors des soulèvements des canuts, ne survivra pas aux attaques de son concurrent gouvernemental, le *Courrier de Lyon* et à la répression judiciaire (J. Popkin). En Espagne où la presse a connu une expansion limitée en 1750-1770, l'hostilité du gouvernement à la Révolution à partir de 1791 conduit au développement de la censure et même en Catalogne des journaux comme la *Gazeta de Gerona* (1787-1800) ou le *Correo de Gerona* (1795) sont fort éloignés de l'actualité politique (L. Roura). Il faut attendre le Parlement de Cadix pour que naisse en 1811 une presse politique, avec même une tendance radicale (J. Castells).

Le second thème du livre porte sur l'armée et la guerre. À la suite des réformes lancées après la guerre de Sept Ans, l'armée en 1789 est minée par ses tensions internes aggravées par la politique menée depuis 1763 : opposition chez les officiers entre nobles présentés, petits nobles et gradés sortis du rang, méfiance entre soldats et officiers, rigueur de la discipline (S. Scott). Quant à la marine, elle a vu les soulèvements en son sein se multiplier avec la Révolution, même en 1793, ce qui conduit à une épuration systématique des officiers aristocrates et royalistes remplacés par des roturiers manquant souvent d'expérience, ce qui explique les défaites accumulées (G. Bodinier). La déclaration de guerre en 1792 ne s'est pas heurtée à la seule opposition de Robespierre, Billaud-Varenne notamment s'est prononcé dans le même sens, par défiance vis-à-vis de Louis XVI et de Narbonne (F. Brunel). Dans le pays, l'exemple du Puy-de-Dôme montre que les levées militaires, celle des 300 000 hommes, puis la levée en masse et la loi de conscription de 1798, ont bien provoqué, comme la rumeur le répétait, des poussées notables de mariages (Br. Ciotti). Cependant à chaque appel, le pouvoir organise une propagande qui, du Directoire à l'Empire, tantôt exalte les vertus républicaines, tantôt invoque l'attachement à Bonaparte, tantôt encore agite la crainte de l'invasion (K. Seigan). L'enrôlement peut être une voie de promotion : sur 393 pensionnés de guerre du Vaucluse pendant l'Empire, une forte proportion (42 %) a accédé à des grades, mais 16 % sont rentrés mutilés et assez nombreux sont les vétérans rendus incapables de reprendre un travail physique à cause des fatigues encourues pendant la vie militaire (N. Petiteau). Dans la marine la carrière du capitaine de vaisseau Infernet montre la continuité de l'engagement d'officiers compétents qui demeurent en service en dépit des changements politiques de 1792 à 1814 (P. Lévêque). La répression de la Vendée a connu les colonnes infernales de Turreau, toutefois contrairement aux dires de quelques historiens récents soucieux de prouver le caractère délibéré-génocidaire de la Révolution, il n'y a pas eu de la part du général et de la Convention de plan réfléchi de « dépopulation », mais beaucoup de tâtonnements et une grande liberté laissée à chaque corps, ce qui a ouvert la porte aux exactions (J.-C. Martin). La guerre contre l'Europe a poussé le pouvoir révolutionnaire à la course aux armes nouvelles : le Comité de salut public forme à Meudon deux établissements, travaillant dans le secret pour l'artillerie et l'aérostation, en fait cette pratique ne peut empêcher la multiplication des publications sur les armements (P. Bret). Quant à la doctrine militaire, elle s'est transformée au début du XIX^e siècle par la remise en question par Clausewitz et les Romantiques du rationalisme du XVIII^e siècle qui visait principalement l'art des fortifications et la formation de soldats-citoyens plutôt que le recours aux professionnels (J. Lynn). La Révolution, c'est également la constitution de la garde nationale : le cas du Pas-de-Calais montre que celle-ci a commencé dans certaines campagnes plus tôt qu'on ne le pensait : dès l'été 1790 dans 183 localités du département sur 705, ce qui, en pleine paix, signifie un degré notable de mobilisation patriotique (J.-P. Jessenne). Après 1815, en ce qui concerne l'organisation de l'armée, certains acquis de la Révolution subsistent : la loi Gouvion-Saint-Cyr de 1818 rétablit, à

côté du volontariat, la conscription supprimée par la Charte, et l'égalité devant l'avancement, malgré l'opposition des ultras (A. Crépin). Surtout, l'image du soldat de l'an II, généreux et patriote, s'est conservée au XIX^e siècle et se retrouve en partie dans la figure du franc-tireur de 1870, ou même sous la Troisième République et la guerre de 1914 (A. Forrest). À la veille du premier conflit mondial pourtant, les actes d'indiscipline dans l'armée se multiplient et la présence de délinquants dans ses rangs et de quelques anti-militaristes conduit à la loi de 1910 qui est à l'origine des « Bat'd'Af » où on expédie pendant leur service militaire certains sujets ayant encouru des peines de prison de plus de trois mois (O. Roynette). Pendant la Première Guerre mondiale le recrutement devient moins productif en 1918 et des inégalités apparaissent dans l'appel entre les régions, fondées sur le sentiment national plus vif dans les régions menacées d'invasion telle la Champagne qui recrute beaucoup, ou au contraire les pays de santé médiocre des hommes comme la Bretagne qui donne peu (Ph. Boulanger). Après la Seconde Guerre mondiale, De Lattre de Tassigny tente d'humaniser la formation des recrues et de 1946 à 1948 sont créés des camps légers d'entraînement avec bibliothèques et piscines, mais le manque de crédits arrête l'expérience (X. Boniface).

Enfin la dernière partie envisage l'Europe à la fin de la Révolution et sous Napoléon. Les pouvoirs successifs de la période ont-ils été véritablement hostiles à la compétition électorale et au pluralisme politique comme le soutient P. Gueniffey ? En fait dès 1790 les Clubs jacobins proposent des listes de candidats aux fonctions publiques ; la Convention s'y refuse par crainte des luttes de factions, le Directoire, le Consulat et l'Empire l'autorisent avec des nuances, mais l'absence de candidatures déclarées à l'avance, de campagne électorale et de partis constitués restreint le débat dans le pays (M. Edelstein). De plus il y a eu la pratique du référendum, cependant l'exemple du département de la Dyle, territoire récemment annexé il est vrai, montre la faiblesse de la participation au vote ainsi que la fraude administrative (J. Logie). D'ailleurs l'opposition au régime ne disparaît ni avec Brumaire, ni avec l'Empire, et la conspiration du général Malet, bien qu'ayant à sa tête un homme peu crédible, s'appuie sur quelques personnalités républicaines réunies par l'ancien ministre de la Guerre de 1792, Servan, et Malet a été en contact au moins sous le Directoire, avec des réseaux clandestins de gauche (B. Gainot). Néanmoins nombre de jacobins se sont ralliés à Bonaparte, tel Jourdan, membre du Conseil des Cinq-Cents, nommé après une brève éclipse ambassadeur en 1800, refusé pour le Sénat mais promu maréchal en 1804 bien que confiné dans des charges secondaires, pair de France sous Louis XVIII (J. Bourguet-Rouveyre). Homme de Brumaire, lui, Sieyès, retiré de la vie politique active, poursuit sous l'Empire une réflexion philosophique et précise sa conception de la liberté qui le sépare des Idéologues (A. Tyrsenko). Très proche collaborateur de Napoléon, au contraire, Cambacérès apparaît dans ses *Mémoires*, rédigés partiellement en exil (1816-1818), comme un fidèle à la fois par intérêt afin de conserver sa vaste fortune et par conviction, l'Empire lui semblant l'instrument essentiel de maintien des acquis de la Révolution (I. Woloch). Quel ordre international doit sortir des guerres de 1792-1801 ? Selon von Gentz la paix perpétuelle est impossible et comptera avant tout la puissance des grands États redessinés par les bouleversements récents (M. Belissa). Au premier chef parmi ces nations, est la France. Elle pèse fortement d'abord sur les territoires qu'elle a annexés : dans les départements rhénans l'autorité nouvelle respecte la langue locale, mais dès 1798 les actes administratifs doivent être rédigés en français, mesure étendue en 1804 à l'état-civil, ce qui provoque d'incessantes difficultés (W. Stern). Ensuite la tutelle française sur les républiques-sœurs est également très lourde. Alors que la question de l'unité nationale paraît capitale à de nombreux patriotes italiens, ceux-ci de 1796 au Consulat vont de déception en déception, le Directoire créant à côté de la Cisalpine d'autres États dans la péninsule et Bonaparte imposant à l'Italie du Nord un régime conservateur (A. de Francesco). La censure et le refus du Premier consul en 1803 de proclamer la République italienne conduisent les écrivains comme Foscolo à dissimuler leur pensée, ou, comme Cuoco, à se rallier

(C. Del Vento). En Suisse, le Premier consul ne voulant pas d'un gouvernement helvétique fort, est réunie à Paris une consulte des députés de tout le pays (1803) qui, reprenant une pratique d'Ancien Régime, institue un « médiateur » entre les partis suisses au profit de Bonaparte (A.-J. Czouz-Tornare). Malgré tout, dans les travaux d'histoire du XIX^e siècle, à partir des années 1830, se développe une tendance pour certains auteurs soit à glorifier l'empereur, soit à le décrier, toujours afin de discréditer son neveu ; après 1870 Napoléon bénéficie de l'atmosphère de la revanche et c'est avec G. Lefebvre que se manifeste le souci de replacer le personnage dans son contexte (A. Jourdan). E. Quinet, lui, ne cède pas à l'apologétique et explique la réussite de Brumaire par le désir du peuple de retour à la servitude à laquelle dix siècles de monarchie l'avaient habitué, ce qui dévalorise le héros (P. Serma).

On voit donc l'unité et la diversité de ce recueil qui correspondent bien à la richesse des apports de J.-P. Bertaud à la recherche historique.

Guy LEMARCHAND